

Cahier des charges

de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation de Danse Sportive

Discipline :
Danse sportive

Spécialisation :
Danses Standards et Latines

Niveau :
Moniteur Sportif Educateur

Organisme délégataire :
Fédération Wallonie Bruxelles de Danse Sportive

Version 2.0 avalisée en Commission Pédagogique Mixte du **09/10/2020**



Table des matières du cahier de charges de la Fédération Wallonie Bruxelles de Danse Sportive 2.1.

1. Données administratives du Cahier des Charges	5
1.1. Informations concernant l'opérateur de formation	5
1.2. Introduction générale de la formation	5
1.3. Homologation et certification	6
2. Référentiel « Fonctions et Compétences »	8
Description des fonctions exercées et compétences requises	8
2.1 Vocation pédagogique	8
2.1.1 Moniteur Sportif Educateur	9
2.1.1.1 Prérequis du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en danse sportive	9
2.1.1.2 Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en danse sportive	9
2.1.1.3 Public cible du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en danse sportive	10
2.1.1.4 Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en danse Sportive	10
2.1.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en danse sportive	12
3. Description des modalités préalables à l'organisation de la formation	13
3.1 Schéma de base d'organisation de la formation	13
3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation	13
3.3 Durée théorique pour chaque niveau de qualification	13
3.4 Test préliminaire ou probatoire à la formation	14
3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat	14
3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive)	15
3.6.1 Remboursement éventuel de l'inscription	15
3.7 Droit de rétractation	16
3.8 Protection des données personnelles	16
3.9 Modalités diverses	17
3.10 Prérequis à l'homologation / à la certification du brevet MS Educateur en Danse	18
4. Référentiel « formation » : Description du programme et du contenu des cours spécifiques	19
4.1 Compétences terminales à maîtriser, place de la thématique dans le cursus du niveau de formation	21
Thématique I : Cadre institutionnel et législatif	21
Module CS 2.1.1. Règlements sportifs de la FBDS	21
Thématique II : Didactique et méthodologie	31
Module CS 2.2.1. Didactique Spécifique des Danses Latines et Standards	31
Module CS 2.2.2. Observation et Stage pratique de la Didactique Spécifique de l'enseignement de la danse aux enfants	48
Module CS 2.2.3. Observation et Stage pratique de la Didactique Spécifique de l'enseignement de la danse aux adultes	52
Thématique III : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	56
Module CS 2.3.1. Les systèmes d'évaluation de la performance de l'athlète	57
Module CS 2.3.2. La machine humaine à l'effort durant la performance des danses standards et latines	61
Module CS 2.3.3. L'analyse du geste sportif dans les danses standards et latines	65
Module CS 2.3.4. L'encadrement du sportif dans une préparation physique adaptée	69
Module CS 2.3.5. Analyse de la Performance en Danses Standards et Latines	72
Thématique IV : Aspects sécuritaires et préventifs	81
Module CS 1.4.1. Les pathologies liées à la pratique des danses standards et latines	82
Thématique V : Ethique et déontologie	85
Module CS 1.5.1. Préparation des sportifs à la compétition	86
Module CS 1.5.2. Encadrement des sportifs durant la compétition	89
Module CS 1.5.3. Le travail de l'image du sportif en danses standards et latines	92
4.2 Tableau synthèse « charge théorique de travail » du niveau de formation Moniteur Educateur en Danses Sportives	95
4.3 Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus Moniteur Educateur en Danses Sportives	97

4.4 Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation Moniteur Educateur en Danses Sportives	99
4.5 Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation Moniteur Educateur de Danse Sportive	101
5. REFERENTIEL FORMATION :DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PEDAGOGIQUES (à décliner pour chaque niveau de qualification).	103
5.1 Présentation du (des) stage(s)	103
5.1.1 Dossier de stage	103
5.1.2 Signalétiques	104
5.1.3 Cahier/Carnet de stage	104
5.1.4 Rapport de stage	104
5.2. Règles concernant les Maîtres de Stages	104
5.3. Acceptation potentielle des Maîtres de Stages	104
5.4. Endroits et niveaux de Stages	105
5.5. Evaluation du stage et du cahier de stage	105
6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	106
6.1. Délai d'organisation des évaluations	106
6.2. Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	106
6.2.1 Présences au cours	106
6.2.2 Modalités fixant la réussite d'un candidat	106
6.2.2.1 Forme, type et durée des évaluations des connaissances	106
6.2.2.2 Réglementation des évaluations	106
6.3. Publicité des accès aux évaluations	109
6.4. Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations	109
6.5. Nombre de sessions d'évaluation	110
6.6. Constitution du Jury d'évaluation	110
6.7. Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès Verbal)	110
6.8. Motivation du résultat en délibération	110
6.9. Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport	110
6.10. Procédure de communication des résultats aux candidats	111
6.11. Recours et procédures	111
7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger).	112
7.1. Conformité des dossiers VAFE à introduire	112
7.2. Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	113
7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF	113
7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF	113
7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)	116
7.3.1 Base de la demande / recevabilité de VAE	116
7.3.2 Eléments à présenter pour une VAE	116
7.4 Entretien de VAFE	119
7.5 Frais de procédure pour une VAFE	119
7.6 Procédures administratives VAFE	119
7.6.1 Où envoyer le dossier VAFE ?	119
7.6.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?	119
7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?	119
7.7 Analyse concernant la demande de VAFE	120
7.8 Décisions concernant la demande de VAFE	120
7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS	120
7.9.1 Cours généraux	120
7.9.2 Cours spécifiques	120
7.10 Tableau synthèse complet des procédures "VAFE"	121
8 REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS	122
Annexes	123

1. Données administratives du Cahier des Charges

1.1. Informations concernant l'opérateur de formation

Opérateur de formation :

FWBDS - Fédération Wallonie Bruxelles de Danse Sportive
Adresse : FWBDS Avenue du Bouchout, 9, 1020 Bruxelles
Téléphone : +32 472 697 540
Courriel : office@fwbds.be
Site : www.fwbds.be

Personne de contact chargée de la formation des cadres :

Michaël Calloens
Adresse : Dorpsstraat 12, 1731 Relegem
Téléphone : +32 475 485 910
Courriel : formation@fwbds.be

1.2. Introduction générale de la formation

La réforme mise en place en 2012 vise à obtenir une meilleure reconnaissance et crédibilité des métiers du Sport à travers la formation fédérale. Elle intègre le Cadre Européen de Certification (CEC)

Types de formations :

Moniteur Sportif Initiateur (M.S. Ini) – incluant M.S. Animateur (M.S. Ani)

Moniteur Sportif Éducateur (M.S. Edu)

Moniteur Sportif Entraîneur (M.S. Train)

Ce cahier des charges est d'application pour les formations de Moniteur Sportif Educateur en Danses Standards et Latines pour les années 2012 et après.

Le contenu de la formation spécifique en danses standards et latines est organisé sous forme de modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation) repris dans cinq thématiques différentes identiques à celles des Cours Généraux de l'ADEPS :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Éthique et déontologie

Toutes les thématiques ne seront pas abordées dans le cadre de la formation spécifique de Moniteur Sportif

Educateur en danses standards et latines.

La formation sera sanctionnée, *in fine*, par le brevet ADEPS, dûment homologué et reconnu à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La formation de Moniteur Sportif Educateur est donc un pas supplémentaire vers une certification totale pour les personnes pratiquant les danses standards et latines.

La formation de « Moniteur Sportif Educateur en danses Standards et Latines » (MSEdu St/Lat) comprend une spécialisation à la pratique sportive.

La formation de Moniteur Sportif Educateur a pour objectif de doter le candidat des connaissances pour former et consolider les bases de la performance des participants aux disciplines que sont les danses standards et latine. Ces nouvelles compétences doivent permettre au MSEd de fidéliser à la pratique sportive, améliorer les aspects techniques et physiques du pratiquant lors de la formation de celui-ci.

Il doit motiver les candidats pratiquants au développement sportif complet en consolidant les habilités motrices spécifiques individuelles propres aux danses standards et latines. Il a pour fonction de parfaire l'apprentissage des fondamentaux de la discipline, intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles durant l'activité sportive.

Le Moniteur Sportif Educateur sera capable de détecter le niveau des pratiquants et les talents sportifs, de les orienter vers les structures adaptées propres à notre sport ainsi que de s'intégrer dans un processus collectif d'encadrement sportif

La pratique et l'expérience sont placées au centre de la formation et de la manière la plus concrète possible.

1.3.Homologation et certification

Le brevet de Moniteur Sportif Educateur est homologué /certifié et donc reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation – voir section 7) correspond à la validation de la première étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases / 3 étapes :

- ***Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)***
- ***Les cours spécifiques***
- ***Le module « Travaux pratiques sur base du module CG235 » Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation***

2. Référentiel « Fonctions et Compétences »

Description des fonctions exercées et compétences requises

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1er du décret du 8 décembre 2006, aux points 1 (**les champs de compétences**) et 4 (**les conditions d'accès**).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) auquel / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

2.1 Vocation pédagogique

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus.

La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR :	Animer à la pratique sportive
-------------------------------------	--------------------------------------

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ». (cfr « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR :	Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive
--------------------------------------	--

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR :	Former et consolider les bases de la performance
-------------------------------------	---

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR :	Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer
--------------------------------------	--

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de pré-requis : compétences préalables à la formation ;
- du profil de fonction : capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel) ;
- du public cible : public à charge du cadre sportif ;
- du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Cadre institutionnel et législatif
- Didactique et méthodologie
- Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Aspects sécuritaires et préventifs

- Ethique et déontologie

2.1.1 Moniteur Sportif Educateur

➤ **Compétences :**

- Fidéliser à la pratique des danses standards et latines
- Veiller au développement complet du sportif
- Consolider et former les habilités motrices spécifiques individuelles
- Parfaire les fondements techniques des danses standards et latines
- Former correctement le sportif dans sa manière d’appréhender la discipline sous toutes ses composantes
- Détecter le niveau des pratiquant et le talent des sportifs
- Travailler de manière collaborative pour amener l’athlète à la pratique compétitive
- Etre capable de s’intégrer dans un processus d’encadrement complexe de l’athlète
- Inculquer à l’athlète les matrices techniques précises et correctes
- Adapter son enseignement au niveau de l’athlète conformément au DLTA
- Motiver l’effort nécessaire au développement de l’athlète;
- Fidéliser l’athlète à sa pratique sportive de niveau compétitif.

➤ **Ressources :**

- Observer, analyser et donner des feedbacks ;
- Evaluer ;
- Motiver ;
- Organiser ;
- Communiquer positivement ;
- Utiliser la démonstration pour expliquer ;
- Maîtriser les rassemblements ;
- Agir avec équité ;
- Faire preuve d’enthousiasme ;
- Appliquer les connaissances technico-tactiques ;
- Construire des exercices progressifs.

2.1.2.1 Prérequis du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en Danses Standards et Latines

- Disposer du brevet de Moniteur Sportif Initiateur en Danses Standards et Latines de la FWBDS et de l’ADEPS.
- Lauréat des cours généraux ADEPS du niveau Moniteur Sportif Educateur
- Être âgé de minimum 18 ans au premier jour de la formation ;

2.1.2.2 Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en Danses Standards et Latines

- Le Moniteur Sportif Educateur est chargé de fidéliser le danseur à la pratique sportive des danses standards et latines
- Il devra veiller au développement complet du sportif.
- Il doit former et consolider les habilités motrices spécifiques individuelles.
- Le Moniteur Sportif Educateur devra parfaire l’apprentissage des fondamentaux des danses standards et latines.
- Il doit intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles durant la pratique des danses standards et latines.
- Le Moniteur Sportif Educateur doit être capable de détecter le niveau des pratiquants et le talent des sportifs.
- Il doit avoir les connaissances suffisantes pour adapter son enseignement de sa technique au

capacités et aptitudes des athlètes.

- Le Moniteur Sportif Educateur doit être capable de s'intégrer dans un processus d'apprentissage
- Le Moniteur Sportif Educateur doit être capable de développer des collaborations en vue de développer les compétences sportives de l'athlète.
- Le Moniteur Sportif doit induire chez les athlètes des valeurs éthiques irréprochables.

2.1.2.3 Public cible du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en Danses Standards et Latines

- Tous les âges ;
- Les sportifs en phase de formation;
- Les sportifs en phase de consolidation des fondamentaux de la discipline
- Les sportifs en phase de perfectionnement des techniques spécifiques des danses standards et latines.

2.1.2.4 Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en Danses Standards et Latines

- Clubs de danse reconnus par la FWBDS
- Les centres Adepts lors des stages de perfectionnement à la technique d'une des deux disciplines.
- Programmes d'éducation et d'amélioration des qualités de base apprises lors de l'initiation à la pratique d'une des deux disciplines.
- Durant un stage de d'éducation et de perfectionnement organisé par la FWBDS
- Clubs (équipes structurées, cellule d'entraînement des écoles de sport, ...)
- Programmes ADEPS de formation sportive
- Fédérations sportives communautaires et/ou nationales

2.1.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR¹ en Danses Standards et Latines

Agir avec une marge d'initiative relativement importante dans des situations caractérisées au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

¹Voir descripteurs génériques du CFC – Annexe 1^{ère} – Moniteur Belge 15.05.2015

3. Description des modalités préalables à l'organisation de la formation

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1er du décret du 8 décembre 2006, aux points 2 (les modalités d'organisation) et 4 (les conditions d'accès).

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation

Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation :

Processus global d'apprentissage			Consolidation
Cours généraux opérés par l'ADEPS	Formation spécifique dispensée par tout opérateur reconnu		Recyclages Formations complémentaires et continuées
	Prérequis	Formation théorique et pratique	

- Un nombre minimum de 5 candidats est exigé pour l'ouverture officielle d'une session de formation (à défaut, une dérogation sera demandée en Commission Pédagogique Mixte) ;
- Le nombre maximum de candidats est de 20 par session de formation, ou pour un éventuel dédoublement de session ;
- L'organisation d'une session de formation sera annoncée via le site internet www.fwbds.be et personnellement aux candidats connus ;
- Afin d'être assurés, les candidats doivent être membres affiliés à la FWBDS à partir de 2020. Avant, des mesures transitoires seront d'application ;
- Afin d'être assurés, les chargés de cours doivent être membres affiliés à la FWBDS ;
- Les éventuels intervenants doivent être assurés par ailleurs (i.e. dans l'asbl ou la fédération sportive qu'ils représentent).

3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation

- Un candidat souhaitant accéder à la formation doit avoir atteint l'âge minimum de 18 ans au début de la formation, pour les assurances;
- Un candidat doit avoir atteint l'âge de 18 ans pour que son diplôme soit homologué par l'AG Sport;
- L'inscription à la formation est définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et au paiement des droits d'inscriptions à la formation ;
- Vérification des éventuelles dispenses partielles ou totales de cours à la suite d'une décision de la Commission Pédagogique Mixte¹.

¹ La Commission Pédagogique est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale des Sports, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs de formations de cadres. Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation. La Commission Pédagogique est composée de représentants fédéraux et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs. La Commission Pédagogique est habilitée à proposer à l'administration toute modification ou adaptation sur ces différents points. Celle-ci relayera l'information auprès du Ministre compétent.

3.3 Durée théorique pour chaque niveau de qualification

L'entièreté du parcours de formation de moniteur sportif éducateur (stages compris) doit se faire en 2 ans maximum à compter du premier jour de la formation.

Le Chapitre 4 détaille la charge théorique de travail relatif à la formation.

3.4 Test préliminaire ou probatoire à la formation

Le test préliminaire n'est pas d'application. En effet le candidat doit avoir obtenu son brevet de Moniteur Sportif Initiateur.

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

- Retourner le certificat médical d'aptitude sportive à la pratique de la danse sportive téléchargeable sur le site Internet, dûment complété par un médecin ;
 - Fournir le document attestant de l'obtention du brevet de Moniteur Sportif Initiateur en Danses Standards et Latines.
- Fournir le document attestant de la réussite aux cours généraux MSEdu
- Fournir la fiche d'inscription ad hoc dûment complétée ;
- Être obligatoirement affilié à la FWBDS (à pd septembre 2020) et en ordre de cotisation ;
- Fournir une copie de la carte d'identité permettant la vérification de l'âge annoncé ;
- Fournir la preuve d'acquiescement des droits d'inscription et d'homologation reçue suite au paiement.

3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive)

Les dates et horaires des formations seront disponibles sur le site Internet www.fwbds.be, et personnellement communiqués aux candidats qui se seront fait connaître. Les modalités d'inscription sont également renseignées de ces façons. Les inscriptions se feront en renvoyant les documents demandés au point 3.5 au responsable des formations de danse sportive à son adresse formation@fwbds.be, au plus tard 15 jours avant le début de la formation. L'envoi comprend donc :

- La fiche d'inscription dûment complétée, accompagnée d'une copie de la carte d'identité;
- Un certificat médical;
- La preuve de la pratique régulière de la danse sportive telle que répertoriée au point 3.5;
- Le document attestant de la réussite aux cours généraux MSIn ou à défaut de l'inscription aux examens des cours généraux.³

Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception. L'inscription définitive aux formations est conditionnée au paiement total des droits d'inscriptions ad hoc. Le montant du droit d'inscription est à payer, dès réception de la facture (qui sera envoyée suite à la réception du dossier d'inscription), sur le compte de la FWBDS, accompagné d'une communication incluant les nom et prénom et l'adresse mail du candidat. Une fois le paiement réceptionné, une preuve de paiement lui sera renvoyée par mail, qu'il-elle devra présenter au premier jour de la formation.

Un mail préliminaire sera envoyé pour expliquer aux candidats les objectifs et les modalités de la formation.

² La présence aux cours est dite active si le candidat est éveillé et interagit lors des cours théoriques, et s'il prend part aux cours pratiques de façon normale. 80% de présence active permettent d'accéder aux évaluations finales.

³ La présence aux cours est dite passive si le candidat est blessé, malade ou de très mauvaise volonté lors des cours et ne prend donc pas part normalement aux différentes activités. Pour permettre à un candidat qui se blesserait ou tomberait malade durant la formation de la terminer tout de même, 90% de présence passive permettent d'accéder aux évaluations finales.

⁴ La présence aux cours est comptabilisée à la fin de chaque cours. La présence à tous les cours est obligatoire, et la pondération valable pour les résultats l'est également pour les présences (cfr. 4.4). Un retard ou une absence à une partie de cours auront un impact proportionnel (i.e. 20 minutes de retard sur un cours de 2h représentent une absence de 16,66%) sur la présence totale pour ce cours.

Sans ces conditions, le candidat ne pourra pas se présenter aux évaluations finales de la formation et sa

formation ne pourra pas lui être remboursée.

Ces critères d'accès aux évaluations seront communiqués au candidat préalablement à la formation, lors de la séance préliminaire.

3.6.1 Remboursement éventuel de l'inscription

Une demande de remboursement peut être exceptionnellement invoquée au maximum 15 jours avant le début de la session de cours. Le remboursement n'inclut pas les 20 € de frais d'ouverture de dossier. La légitimité du motif de remboursement est appréciée par l'opérateur de formation. L'opérateur de formation se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme non impérieux. Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.

Une demande de remboursement en cours de formation pour raisons médicales (Certificat Médical invalidant l'accès à l'examen) devra être introduite auprès de l'opérateur de formation dans les 15 jours du début du Certificat Médical. La légitimité du motif de remboursement est appréciée par l'opérateur de formation. L'opérateur de formation se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme non impérieux. Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.

3.7 Droit de rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif et ce dans un délai maximal de quatorze jours calendrier.

Le délai de rétractation expire quatorze jours calendrier après le jour où le candidat a reçu la confirmation de son inscription (courriel-courrier).

Pour exercer le droit de rétractation, le candidat doit notifier celle-ci à l'Administration :

Fédération Wallonie Bruxelles de Danse Sportive, Département Formation,

Avenue du Bouchout 9, 1020 Bruxelles. 0032 472 69 75 40

Personne de contact : Mr. Michaël CALLOENS, du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45 et 13h45 à 16h00

E-mail : formation@fwbds.be

La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste ou courrier électronique via uniquement les coordonnées indiquées supra). La date de la poste et/ou du mail faisant foi !

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le candidat transmette la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, l'Administration remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif. Celle-ci procèdera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale, sauf si le candidat convient expressément d'un moyen différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le demandeur.

3.8 Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAFE – cours – évaluations - ...) vous signifiez que vous acceptez les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles.
- Vos données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par le conseil d'administration de la fédération.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive

- L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sport pour procéder à l'homologation du brevet en cas de réussite.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Certaines données peuvent être utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique au RGPD (Règlement Général de Protection des Données) voici les coordonnées de la personne de référence au sein de l'opérateur de formation : Mr. Marc Nettersheim, marc.nettersheim@fwbds.be

3.9 Modalités diverses

- Tous les documents et évaluations sont réalisés en français ou en anglais
- Tout candidat MSEd. doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français et en anglais. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'écoute : compétence minimale de niveau B2²
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1³
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1⁴
- Tout candidat MSTrain. doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen Commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'écoute : compétence minimale de niveau C1⁵
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau C1⁶
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau C1⁷
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 10 jours ouvrables avant la 1^{ère} session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

² Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

³ Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

⁴ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

⁵ Je peux comprendre un long discours même s'il n'est pas clairement structuré et que les articulations sont seulement implicites. Je peux comprendre les émissions de télévision et les films sans trop d'effort.

⁶ Je peux comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de style. Je peux comprendre des articles spécialisés et de longues instructions techniques même lorsqu'ils ne sont pas en relation avec mon domaine.

⁷ Je peux m'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets complexes dans une lettre, un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire.

- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, ...) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁸ et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations
- Attitude et/ou langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs que du personnel ADEPS.
- Détention et/ou consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations,....
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la Charte « Vivons Sport ».
-

3.10 Prérequis à l'homologation / à la certification du brevet MS Initiateur en Danse

Le module de formation qui traite des aspects sécuritaires et préventifs constitue un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

Concrètement pour le module « une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif », tout candidat à l'homologation / la certification d'un brevet à vocation pédagogique par l'Administration Générale du Sport de la FWB pourra valider cette formation sécuritaire avant, pendant ou après sa formation spécifique disciplinaire.

Les informations se trouvent sur le site ADEPS en cliquant sur ce lien direct : <http://www.sport.cfwb.be/index.php?id=4106>

⁸ Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667> .

4. Référentiel « formation » : Description du programme et du contenu des cours spécifiques

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1er du décret du 8 décembre 2006, aux points 3 (**le programme et le contenu**), 5 (**les modalités de l'évaluation**) et 6 (**les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants**).

Le programme et le contenu de formation seront revus après chaque session de formation organisée afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci, pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités de terrain. Des évaluations seront menées par les responsables de la formation avec le(s) chargé(e)(s) de cours. Les candidat(e)(s) recevront, lors de leur dernier examen, un formulaire d'évaluation de la formation à remplir – voir en annexe –, qui prévoira un espace de suggestions et la possibilité de pointer certains éléments à améliorer. Les modifications seront ensuite discutées entre l'opérateur de formation et la Commission Pédagogique Mixte.

Les modifications apportées deviendront effectives après l'aval de la Commission Pédagogique Mixte ad hoc ou, à défaut, après avoir reçu l'approbation provisoire du Conseiller Pédagogique ADEPS de la discipline en question et in fine de l'AG Sport.

Canevas des cours généraux du niveau "Moniteur Sportif Educateur en Danse" (Cours Généraux)

Thématique I (3 mod – 7,5hrs) Cadre Institutionnel et Législatif	Thématique II (3 mod – 8,5hrs) Didactique et méthodologie	Thématique III (4mod – 18,5hrs) Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Thématique IV (1 mod – 1,5hrs) Aspects sécuritaires et préventifs	Thématique V (1 mod – 1hs) Ethique et déontologie
Module CG 2.1.1 (1 hr) Statut juridique des clubs et des fédérations	Module CG 2.2.1 (2 hrs) Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	Module CG 2.3.1 (2,5 hrs) Définition des facteurs de la performance sportive	Module CG 2.4.1 (1,5 hr) Prévention des blessures du geste sportif	Module CG 2.5.1 (1hr) Attitude du Cadre sportif face aux assuétudes
Module CG 2.1.2 (5 hr) Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique	Module CG 2.2.2 (4,5 hrs) Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	Module CG 2.3.2 (4hrs + 4 hrs TP*) Aspects psychémotionnel et environnementaux de la performance sportive		
Module CG 2.1.3 (1,5 hr) Lutte contre le dopage : entre prévention et répression	Module CG 2.2.3 (2 hrs) Mon intervention au cours d'un entraînement	Module CG 2.3.3 (5 hr) La « machine humaine » à l'effort		
		Module CG 2.3.4 (3 hr) Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif		
		Module CG 2.3.5 (1 hr) Déficiences et pratiques sportives : pris en charge spécifique de l'athlète		

*Cours à présence obligatoire (heures de TP)

Canevas des cours spécifiques du niveau "Moniteur Sportif Educateur en Danses Standards et Latines" (Cours Spécifiques)

<p><u>Thématique I</u> (1 mod – 2hrs) Cadre Institutionnel et Législatif</p>	<p><u>Thématique II</u> (3 mod – 64hrs) Didactique et méthodologie</p>	<p><u>Thématique III</u> (5mod – 19hrs) Facteurs déterminants de l'activité et de la performance</p>	<p><u>Thématique IV</u> (1 mod – 1hr) Aspects sécuritaires et préventifs</p>	<p><u>Thématique V</u> (3 mod – 3 hrs) Ethique et déontologie</p>
<p><u>Module CS 2.1.1</u> (2 hr) Règlements sportifs de la FBDS</p>	<p><u>Module CS 2.2.1</u> (50 hrs) Didactique spécifique des Danses Standards et Latines</p> <p><u>Module CS 2.2.2</u> (8 hrs) Observation et Stage pratique de l'enseignement de la danse aux enfants</p> <p><u>Module CS 2.2.3</u> (8 hrs) Observation et Stage pratique de l'enseignement de la danse aux adultes</p>	<p><u>Module CS 2.3.1</u> (2 hrs) Les systèmes d'évaluation de la performance de l'athlète</p> <p><u>Module CS 2.3.2</u> (2 hrs) La machine humaine à l'effort durant la performance des danses standards et latines</p> <p><u>Module CS 2.3.3</u> (2 hrs) L'analyse du geste sportif dans les danses standards et latines</p> <p><u>Module CS 2.3.4</u> (3 hrs) L'encadrement du sportif dans une préparatin physique adaptée</p> <p><u>Module CS 2.3.5</u> (10 hrs) Analyse de la Performance en Danses Standards et Latines</p>	<p><u>Module CS 2.4.1</u> (1 hr) Les pathologies liées à la pratique des danses standards et latines</p>	<p><u>Module CS 2.5.1</u> (1 hr) Préparation des sportifs à la compétition</p> <p><u>Module CS 2.5.2</u> (1 hr) Encadrement des sportifs durant la compétition</p> <p><u>Module CS 2.5.3.</u> (1 hr) Le travail de l'image du sportif en danses standards et latines</p>

4.1 Compétences terminales à maîtriser, place de la thématique dans le cursus du niveau de formation

Thématique I : Cadre institutionnel et législatif	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs généraux : 	<p>Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre le fonctionnement des compétitions de la FWBDS et de la FBDS en Belgique
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pondération de l'évaluation de la thématique I « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus de formation : 	10%
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de modules de cours de la thématique I « Cadre institutionnel et législatif » : 	1
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des modules de cours de la thématique I « Cadre institutionnel et législatif »: 	<ul style="list-style-type: none"> - CS211_ Règlements sportifs de la FBDS

Module CS 2.1.1 Règlements sportifs de la FBDS.

Résumé	<p>Ce module a pour fonction de permettre au moniteur d'intégrer son activité dans une vision sportive nationale. Il permettra au moniteur d'appréhender l'activité et de la contextualiser de manière efficace dans une structure sportive nationale. Cela fin d'orienter de la manière la plus adéquate les sportifs au sein d'un circuit de compétition reconnu.</p>
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition - Sport National - FBDS - Catégorie - Progression - Niveau - Règlement

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
- Comprendre les règles sportives des compétitions belges			X	
- Être capable de comprendre, appliquer et faire appliquer le RS ;			X	

- Être capable d'accompagner au mieux des sportifs au sein d'une structure nationale			X	
- Pouvoir fonctionner dans l'enseignement de la danse en cohérence avec la structure nationale existante			X	
- Permettre à ses athlète de comprendre l'utilité et le sens d'un règlement sportif			X	

- **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 2.1.3.	*

Code autre module CS	Liens
CS 2.2.1.	*
CS 2.2.2.	*
CS 2.2.3.	*
CS 2.5.1.	**
CS 2.5.2.	**
CS 2.5.3.	*

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					2:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					2:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	2:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:15
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	0:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					1:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	1:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO ⁹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input checked="" type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input type="checkbox"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="checkbox"/>
SF Didactiques	<input type="checkbox"/>	SF Méthodologiques	<input type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input type="checkbox"/>	SE / Attitudes	<input type="checkbox"/>

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<i>Normative</i>	<input type="checkbox"/>	Sommative	<i>Normative</i>	<input type="checkbox"/>	Certificative	<i>Normative</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<i>Critériée</i>	<input type="checkbox"/>		<i>Critériée</i>	<input type="checkbox"/>		<i>Critériée</i>	<input type="checkbox"/>

⁹PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

○ **Forme d'évaluation :**

- **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

- **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

○ **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération de la thématique « **Cadre Institutionnel et Législatif** » dans le cursus : 10 %
- Pondération du module CS 2.1.1 « **Règlements sportifs de la FBDS** » dans la thématique « **Cadre Institutionnel et Législatif** » : 100 %

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour un auditoire au nombre d'apprenants indéterminé

Matériel : 1 Local de cours standard

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Membre Du Département Standards et Latines de la FWBDS	Avoir exercé pendant minimum 5 ans une fonction de Coach
Avoir son Brevet de MSEDu en danses st et lat de la FWBDS	

○ **Diplômes, brevets, certifications¹⁰ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Intitulé	Année de délivrance¹¹
NIHIL	

¹⁰Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

¹¹Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Thématique II : Didactique et méthodologie

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs généraux : 	<p>Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques et pratiques de la danse de niveau intermédiaire en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir enseigner efficacement les mécaniques correctes et précises des danses standards et latines - Connaître toutes les figures de livres techniques - Etre capable d'adapter son enseignement technique aux tout jeunes enfants - Appréhender l'intégralité des figures des livres techniques - Maîtriser les principes de base des danses standards et latines...
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pondération de l'évaluation de la thématique II « Didactique et méthodologie » dans le cursus de formation : 	40% ¹²
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de modules de cours de la thématique II « Didactique et méthodologie » : 	3
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des modules de cours de la thématique II « Didactique et méthodologie » : 	<ul style="list-style-type: none"> - CS221_ Didactique spécifique des Danses Standards et Latines. - CS222_ Observation et Stage pratique de l'enseignement de la danse aux enfants - CS223_ Observation et tage pratique de l'enseignement de la danse aux adultes

Module CS 2.2.1. Didactique Spécifique des Danses Standards et Latines

<p>Résumé</p>	<p>Ce cours permettra à l'apprenant d'avoir les connaissances intermédiaires pour accompagner un danseur dans les danses latines et standards tout en utilisant un lexique précis et des principes techniques actuels basés sur les livres de la WDSF. Les principes de base et les mécaniques élémentaires seront abordées.</p>	
<p>Concepts / mots-clés :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - WDSF - Valse Lente - Tango - Valse Viennoise - Slow Fox 	<ul style="list-style-type: none"> - Rumba - Paso Doble - Jive - Posture - Maintien

¹² Le stagiaire doit réaliser 60% à cette thématique

	<ul style="list-style-type: none"> - Quick Step - Samba - Cha cha cha 	<ul style="list-style-type: none"> - Orientation - Technique
--	--	--

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Être capable d'enseigner d'enseigner toutes les figures des livres techniques de la WDSF				X
Être capable de montrer et d'expliquer mécaniquement une action technique				X
Être capable d'accompagner techniquement un compétiteur débutant dans sa prestation technique de 10 danses				X
Pouvoir lire facilement et précisément les informations de niveau intermédiaire des livres techniques de la WDSF				X

- **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG 2.2.2.	*
CG 2.2.3.	*

Code autre module CS	Liens
CS 2.1.1.	*
CS 2.2.2.	*
CS 2.2.3.	*
CS 2.3.3.	*
CS 2.3.5.	**

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					50:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					0:45
Temps total en présentiel (hh:mm) :					50 :45
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	2:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	48:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:15
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:15¹³	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
Temps total en non présentiel (hh:mm) :					8:00

¹³ Uniquement si la discipline est celle de la spécialisation choisie
 AGS/SGPS/FC/FWBDS_Moniteur Animateur Initiateur _CdeCharges 2.3/
 22 / 102

S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	10:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ¹⁴ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	X	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	X	SF Pédagogiques	X	SE / Attitudes	X

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	X
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

¹⁴PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

▪ **Contexte :**

Orale	X	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	X	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	X	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 60% pour réussir le module.

Les niveaux de "comportements observables" :

- **NA :Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue **Plusieurs comportements observables attestent de manquements.**
- **EVA :En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. **Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment.** Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A:Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il **peut à 60 % démontrer** le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AD :Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat **peut à 80% démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.
- **AM :Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat **peut à 100% démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

NA	AVA	A	AD	AM
20%	40%	60%	80%	100%

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération de la thématique « **Didactique et méthodologie** » dans le cursus : 40 %
- Pondération du module « **Didactique Spécifique des Danses Standards et Latines** » dans la thématique « **Didactique et méthodologie** » : 60%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour un auditoire de maximum 20 personnes

Matériel :

- 1 Local de cours standard pour l'heure théorique
- 1 local de danse avec une piste de minimum de 120m²
- chaussures de danses ou à défaut, chaussons de jazz, chaussures de villes
- Tenue de ville de ou danse adaptée

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
--------------------------------	---------------------------

Coach de niveau international de la WDSF	Coach international depuis au moins 5 ans
Juge WDSF avec licence Absolute judging System	Juge WDSF depuis au moins 5 ans
Moniteur Sportif eductateur de l'ADEPS Spécialisation Danses Standards et Latines	Avoir satisfait aux exigences d'obtention du Brevet de MSIn de la FWBDS.

- **Diplômes, brevets, certifications¹⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance¹⁶</u>
NIHIL	

¹⁵Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

¹⁶Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Module CS 2.2.2. Observation et Stage pratique de l'enseignement de la danse aux enfants

Résumé	Ce cours permettra à l'apprenant d'encadrer efficacement des enfants du point de vue tant qualitatif que dynamique et de lui donner des outils permettant d'accompagner les enfants dans leur processus évolutif en tant que sportif
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - enfants - technique - structuration - performance - mixité - sport - coordination - compétition

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
- Être capable de structurer un cours adéquatement en fonction de l'âge de l'apprenant		X		
- Être capable d'animer et de structurer efficacement un groupe de jeune			X	
- Être capable de motiver des jeunes à exécuter une réelle performance sportive	X			
- Être capable d'adapter son enseignement au niveau de développement de l'enfant tout en l'encourageant à se dépasser		X		
- Être capable de donner déjà à un jeune public une information de qualité			X	

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG 2.2.2.	**
CG 2.2.3.	**

Code autre module CS	Liens
CS 2.2.1.	**
CS 2.2.2.	*

○ **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					02:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					06:00
Temps total en présentiel (hh:mm) :					08:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	02:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	6:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					8:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	08:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input checked="" type="radio"/>	Autre : Observation.....	<input checked="" type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input type="radio"/>	PréAO ¹⁷ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>
Autre ...	<input type="radio"/>	Autre : Terrain	<input checked="" type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input checked="" type="radio"/>	SE / Attitudes	<input checked="" type="radio"/>

- **Type d'évaluation :**

¹⁷PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	X

- **Forme d'évaluation :** (combinaison possible : cocher X un ou plusieurs champs selon votre dispositif)

- **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	X	Autre :	O

- **Mode :**

QCM	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre : Prestation de cours	X	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 60% pour réussir le module

Le Candidat Moniteur Sportif Animateur ne doit assister qu'aux deux heures d'observation

Les niveaux de "comportements observables" :

- **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue **Plusieurs comportements observables attestent de manquements.**
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. **Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment.** Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il **peut à 60 % démontrer** le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AD : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat **peut à 80% démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat **peut à 100% démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

NA	AVA	A	AD	AM
<u>20%</u>	<u>40%</u>	<u>60%</u>	<u>80%</u>	<u>100%</u>

- **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération de la thématique « **Didactique et méthodologie** » dans le cursus : 40 %
- Pondération du module « **Observation et Stage pratique de l'enseignement de la danse aux enfants** » dans la thématique « **Didactique et méthodologie** » : 20%

- **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour un auditoire de maximum 20 personnes

Matériel :

- 1 local de danse avec une piste de minimum de 120m²

- Matériel d'éveil psychomoteur pour les enfants
- chaussures de danses ou à défaut, chaussons de jazz, chaussures de villes
- Tenue de ville de ou danse adaptée

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Coach sportif depuis minimum 5 ans	Gestion des cours enfants depuis au moins 5 ans
Moniteur Sportif Educateur de l'ADEPS en danses st et lat de la FWBDS	

○ **Diplômes, brevets, certifications¹⁸ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance¹⁹</u>
NIHIL	

¹⁸Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

¹⁹Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Module CS 2.2.3. Observation et Stage pratique de l'enseignement de la danse aux adultes

Résumé	Ce cours permettra à l'apprenant de donner cours de manière plus précises en danses standards et latines. Ainsi que stagiaire pourra-t-il apprendre à encadrer de manière technique plus efficace ses athlètes. Ce module l'aidera à développer la pédagogie nécessaire à faire passer une technique qui peut sembler rébarbative. percevoir les enjeux généraux de l'enseignement de la danse chez l'adultes afin d'obtenir le résultat qualitatif souhaité.
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - adulte - performance - technique - mixité - sport - coordination - compétition - méthodologie - structuration - qualité - accessibilité

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Être capable de structurer un cours adéquatement en fonction de l'âge de l'apprenant				X
Être capable de former et de structurer efficacement un groupe d'athlètes			X	
Être capable d'accompagner efficacement des jeunes compétiteurs à exécuter une réelle performance sportive			X	
Être capable d'adapter son enseignement au niveau d'aptitude de l'apprenant			X	
Être capable de garantir un cours dense, structuré et de qualité permettant aux athlètes d'améliorer leur performance				X

- **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 2.2.2.	**
CG 2.2.3.	**

Code autre module CS	Liens
CS 2.2.1.	**
CS 2.2.2.	*

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :	02:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :	06:00
Temps total en présentiel (hh:mm) :	08:00

Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	02:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	06:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					04:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	08:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input checked="" type="radio"/>	Autre : Observation.....	<input checked="" type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input type="radio"/>	PréAO ²⁰ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre : Terrain	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

²⁰PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Autre ...	<input type="radio"/>	Autre : Terrain	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input type="radio"/>
-----------	-----------------------	-----------------	-------------------------------------	---------------	-----------------------

- **Modalités d'évaluation :**
- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SE / Attitudes	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Forme d'évaluation :** (combinaison possible : cocher X un ou plusieurs champs selon votre dispositif)
 - **Contexte :**

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Mode :**

QCM	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>
Autre : Prestation de cours	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 60% pour réussir le module
Le Candidat Moniteur Sportif Animateur ne doit assister qu'aux deux heures d'observation

Les niveaux de "comportements observables" :

- **NA :Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue **Plusieurs comportements observables attestent de manquements.**
- **EVA :En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. **Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment.** Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A :Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il **peut à 60 % démontrer** le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AD :Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat **peut à 80% démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.
- **AM :Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat **peut à 100% démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

NA	AVA	A	AD	AM
20%	40%	60%	80%	100%

- **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**
 - Pondération de la thématique « *Didactique et méthodologie* » dans le cursus : 40 %
 - Pondération du module « **Observation et Stage Pratique de l'enseignement de la danse aux adultes** » dans la thématique « *Didactique et méthodologie* » : 20%

- **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 5 stagiaires

Matériel :

- 1 local de danse avec une piste de minimum de 120m²
- chaussures de danses ou à défaut, chaussons de jazz, chaussures de villes
- Tenue de ville de ou danse adaptée à l'activité suivie

- **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Moniteur Sportif Educateur de l'ADEPS et de la FWBDS	Enseigner la discipline concernée depuis au moins 5 ans

- **Diplômes, brevets, certifications²¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²²</u>
NIHIL	

²¹Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

²²Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Thématique III : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs généraux : 	<p>Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques et pratiques en vue de rendre l'apprentissage de la danse la plus efficace possible:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir enseigner de manière technique de sorte à optimiser la qualité de la performance de l'apprenant. - Etre capable d'encadrer des athlètes en fonction de leurs objectifs et de leur niveau de compétences. - Etre capable de déterminer le type d'entraînement adéquat en fonction de l'âge et du niveau des apprenants.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pondération de l'évaluation de la thématique III « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance 	<p style="text-align: center;">30%</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de modules de cours de la thématique III « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance» : 	<p style="text-align: center;">5</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des modules de cours de la thématique III « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance»: 	<ul style="list-style-type: none"> - CS231_ Les systèmes d'évaluation de la performance de l'athlète - CS232_ La machine humaine à l'effort durant la performance des danses standards et latines - CS233_ L'analyse du geste sportif dans les danses standards et latines - CS234_ L'encadrement du sportif dans une préparation physique adaptée - CS235_ Analyse de la Performance en danses Standards et Latines

Module CS 2.3.1. Les systèmes d'évaluation de la performance de l'athlète

Résumé	Ce cours permettra à l'apprenant de déterminer quels sont les éléments de la performance qu'il faut évaluer en vue d'accompagner l'athlète dans son optimisation. Il permettra également de mieux comprendre les données relevées et de les interpréter efficacement. IL abordera également l'évaluation des jeunes athlètes. .
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure - Performance - Puissance - Explosivité - souplesse - technologie

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable de déterminer les paramètres pertinents de la performance à évaluer			X	
Etre capable d'interpréter efficacement les données obtenues			X	
Etre capable de prendre les mesures nécessaires avec précision			X	

- **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG 2.2.1.	**
CG 2.3.1.	**
CG 2.3.3.	**
CG 2.3.4.	**

Code autre module CS	Liens
CS 2.3.2.	**
CS 2.3.3.	**
CS 2.3.4.	**
CS 2.3.5.	**
CS 2.4.1	*

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					2:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					2:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00

Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:15	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
--	-------	-----------------------	-------	-----------------------	-------

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	X
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ²³ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	X	SF Pédagogiques	X	SE / Attitudes	X

- **Type d'évaluation :**

²³PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	X
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	X	Etudes de cas / mise en situation	X
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération de la thématique « **Facteurs déterminants de l'activité et de la performance** » dans le cursus : 30 %
- Pondération du module « **Les systèmes de l'évaluation de la performance de l'athlète** » dans la thématique « **Facteurs déterminants de l'activité et de la performance** » : 15 %

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 20 apprenants

Matériel :

- 1 local avec un espace de minimum 120m²
- chaussures sport
- Tenue sportive
- 1 local avec vidéoprojecteur et connexions nécessaires ;
- Matériel informatique nécessaire (optojump, etc.)

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants²⁴**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Diplôme de préparateur physique reconnu	Avoir une expérience de minimum 5 ans dans la préparation physique de haut niveau en danses standards et latines

○ **Diplômes, brevets, certifications²⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

²⁴ Une dérogation pourrait être accordée par le Département formation

²⁵Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²⁶</u>
NIHIL	

²⁶Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Module CS 2.3.2. La machine humaine à l'effort durant la performance des danses standards et latines

Résumé	Ce cours permettra à l'apprenant de mieux comprendre le fonctionnement du corps lors de la performance des danses standards et latines. Ceci afin de mieux cibler quels sont les besoins athlétiques spécifiques qui différencient la danse standard et latine des autres disciplines sportives
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Performance - Actions musculaires - Aptitudes sportives - Analyse du mouvement sportif

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable de repérer le mouvement inefficace en danses st et lat			X	
Etre capable de comprendre les interactions entre les différents chaînes musculaires			X	
Etre capable d'apporter une réponse afin d'améliorer l'efficacité d'un geste en danses standards et latines			X	
Etre capable de structurer efficacement un entrainement de performance en vue d'optimiser les capacités des athlètes				X

- **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG 2.2.1.	**
CG 2.3.1.	**
CG 2.3.3.	**
CG 2.3.4.	**

Code autre module CS	Liens
CS 2.3.1.	**
CS 2.3.3.	**
CS 2.3.4.	**
CS 2.3.5.	**
CS 2.4.1	*

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					2:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					2:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00

Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:15	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
--	-------	-----------------------	-------	-----------------------	-------

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	X
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ²⁷ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	X	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	X	SF Pédagogiques	X	SE / Attitudes	X

- **Type d'évaluation :**

²⁷PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<i>Normative</i>	O	Sommative	<i>Normative</i>	O	Certificative	<i>Normative</i>	X
	<i>Critériée</i>	O		<i>Critériée</i>	O		<i>Critériée</i>	O

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	X	Etudes de cas / mise en situation	X
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération de la thématique « **Facteurs déterminants de l'activité et de la performance** » dans le cursus : 30 %
- Pondération du module « **Théorie de l'accompagnement de l'apprenant dans les Street Dances** » dans la thématique « **Facteurs déterminants de l'activité et de la performance** » : 15 %

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 20 apprenants

Matériel :

- 1 local avec un espace de minimum 120m²
- chaussures sport
- Tenue sportive
- 1 local avec vidéoprojecteur et connexions nécessaires ;
- Matériel informatique nécessaire (optojump, etc.)

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants²⁸**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Diplôme de préparateur physique reconnu	Avoir une expérience de minimum 5 ans dans la préparation physique de haut niveau en danses standards et latines

○ **Diplômes, brevets, certifications²⁹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

²⁸ Une dérogation pourrait être accordée par le Département formation

²⁹Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance³⁰</u>
NIHIL	

³⁰Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Module CS 2.3.3. L'analyse du geste sportif dans les danses standards et latines

Résumé	Ce cours permettra à l'apprenant de repérer efficacement le geste réalisé en danse, de pouvoir l'isoler afin d'en faire une analogie avec un geste mécanique qu'il convient d'optimiser
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Biomécanique - mesures - puissance - explosivité - muscles

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable d'isoler un mouvement				X
Etre capable de déterminer les besoins de l'athlètes afin d'optimiser un mouvement				X
Etre capable d'intégrer un mouvement dans un ensemble de mouvement et d'aptitudes nécessaire à la qualité du geste technique			X	

- **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG 2.2.1.	**
CG 2.3.1.	**
CG 2.3.3.	**
CG 2.3.4.	**

Code autre module CS	Liens
CS 2.3.1.	**
CS 2.3.2.	**
CS 2.3.4.	**
CS 2.3.5.	**
CS 2.4.1	*

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					2:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					2:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00

Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:15	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
--	-------	-----------------------	-------	-----------------------	-------

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	X
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ³¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	X	SF Pédagogiques	X	SE / Attitudes	X

- **Type d'évaluation :**

³¹PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	X
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération de la thématique « **Facteurs déterminants de l'activité et de la performance** » dans le cursus : 30 %
- Pondération du module « **Théorie de l'accompagnement de l'apprenant dans les Danses Afro Caribéennes** » dans la thématique « **Facteurs déterminants de l'activité et de la performance** » : 10 %

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 20 apprenants

Matériel :

- 1 local avec un espace de minimum 120m²
- chaussures sport
- Tenue sportive
- 1 local avec vidéoprojecteur et connexions nécessaires ;
- Matériel informatique nécessaire (optojump, etc.)

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants³²**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Diplôme de préparateur physique reconnu	Avoir une expérience de minimum 5 ans dans la préparation physique de haut niveau en danses standards et latines

○ **Diplômes, brevets, certifications³³ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

³² Une dérogation pourrait être accordée par le Département formation

³³Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique
AGS/SGPS/FC/FWBDS_Moniteur Animateur Initiateur _CdeCharges 2.3/

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance³⁴</u>
NIHIL	

³⁴Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Module CS 2.3.4. L'encadrement du sportif dans une préparation physique adaptée

Résumé	Ce cours permettra à l'apprenant de déterminer quel type d'exercice ou quel type de circuit d'exercices il convient de donner à un athlète afin d'en optimiser les performances.
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation physique - Pliométrie - isométrie - puissance - force

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable de réaliser un circuit d'exercices efficace				X
Etre capable de planifier une préparation physique efficace en vue de répondre à des besoins spécifiques des athlètes				X

- **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG 2.2.1.	**
CG 2.3.1.	**
CG 2.3.3.	**
CG 2.3.4.	**

Code autre module CS	Liens
CS 2.3.1.	**
CS 2.3.2.	**
CS 2.3.3.	**
CS 2.3.5.	**
CS 2.4.1	*

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					03:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					02:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	03:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:15	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	X
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ³⁵ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	X	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	X	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	X	SF Pédagogiques	X	SE / Attitudes	X

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<i>Normative</i>	O	Sommative	<i>Normative</i>	O	Certificative	<i>Normative</i>	X
	<i>Critériée</i>	O		<i>Critériée</i>	O		<i>Critériée</i>	O

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

³⁵PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	X	Etudes de cas / mise en situation	X
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération de la thématique « **Facteurs déterminants de l'activité et de la performance** » dans le cursus : 30 %
- Pondération du module « **L'encadrement du sportif dans une préparation physique adaptée** » dans la thématique « **Facteurs déterminants de l'activité et de la performance** » : 25 %

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 20 apprenants

Matériel :

- 1 local avec un espace de minimum 120m²
- chaussures sport
- Tenue sportive
- 1 local avec vidéoprojecteur et connexions nécessaires ;
- Matériel informatique nécessaire (optojump, etc.)

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants³⁶**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Diplôme de préparateur physique reconnu	Avoir une expérience de minimum 5 ans dans la préparation physique de haut niveau en danses standards et latines

○ **Diplômes, brevets, certifications³⁷ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance³⁸</u>
NIHIL	

³⁶ Une dérogation pourrait être accordée par le Département formation

³⁷Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

³⁸Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Module CS 2.3.5. Analyse de la Performance en Danses Standards et Latines

Résumé	Ce cours permettra à l'apprenant de savoir quels sont les paramètres objectifs en lien avec la biomécanique et la technique de sorte à analyser la qualité de la performance du sportif. Il permettra à l'apprenant à analyser une performance sportive en danses standards et latines de manière objective
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Objectivité - Paramétrage - Evaluation - Technique - Corps - Observation

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable de repérer les éléments technique objectifs			X	
Etre capable de justifier une évaluation			X	
Être capable d'expliquer comment corriger l'erreur relevée			X	

- **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG 2.2.1.	**
CG 2.3.1.	**
CG 2.3.3.	**
CG 2.3.4.	**

Code autre module CS	Liens
CS 2.3.1.	*
CS 2.3.2.	*
CS 2.3.3.	*
CS 2.3.4.	*

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					10:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					10:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:15	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ³⁹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	X	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<i>Normative</i>	O	Sommative	<i>Normative</i>	O	Certificative	<i>Normative</i>	X
	<i>Critériée</i>	O		<i>Critériée</i>	O		<i>Critériée</i>	O

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

³⁹PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	X
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération de la thématique « **Facteurs déterminants de l'activité et de la performance** » dans le cursus : 30 %
- Pondération du module « **Analyse de la Performance en Danses Standards et Latines** » dans la thématique « **Facteurs déterminants de l'activité et de la performance** » : 30 %

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 20 apprenants

Matériel :

- 1 local de cours avec projecteur

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Avoir une licence WDSF	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
Avoir son Brevet de Moniteur Sportif Educateur en Danses Standards et Latines de la FWBDS	

○ **Diplômes, brevets, certifications⁴⁰ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Intitulé	Année de délivrance⁴¹
NIHIL	

⁴⁰Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁴¹Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Thématique IV : Aspects sécuritaires et préventifs

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs généraux : 	<p>Les objectifs généraux de cette thématique sont les pris de conscience des différents paramètres préalables à l'activité qui doivent susciter l'attention du moniteur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir anticiper les éléments logistiques qui doivent être contrôlés avant toute activité sportive. - Etre capable de garantir à l'apprenant une préparation corporelle optimale pour réaliser son activité dans les meilleures conditions. - ...
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pondération de l'évaluation de la thématique IV « Aspects sécuritaires et préventifs » 	5%
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de modules de cours de la thématique IV « Aspects sécuritaires et préventifs » : 	1
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des modules de cours de la thématique IV « Aspects sécuritaires et préventifs»: 	<ul style="list-style-type: none"> - CS241_ Les pathologies liées à la pratique des danses standards et latines

Module CS 2.4.1. Les pathologies liées à la pratique des danses standards et latines

Résumé	Ce cours permettra à l'apprenant de déterminer les différentes pathologie résultant de la pratique des danses standards et latines de sorte à accroître sa vigilance
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation de l'environnement - Prérequis de santé (pathologie etc) - Pathologies

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable de sécuriser un environnement préalablement à l'activité			X	
Etre capable d'adapter son enseignement en vue d'éviter le développement de pathologies			X	
Savoir gérer efficacement les différents pathologie dans le cursus d'apprentissage de l'élève			X	

- **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG 2.3.5.	*
CG 2.4.1.	**

Code autre module CS	Liens
CS 2.3.1.	*
CS 2.3.2.	**
CS 2.3.3.	*
CS 2.3.4.	*

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					01:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					01:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:15
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					00:30
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	00:30	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁴² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en	<i>Normative</i>	O	Sommative	<i>Normative</i>	O	Certificative	<i>Normative</i>	X
	<i>Critériée</i>	O		<i>Critériée</i>	O		<i>Critériée</i>	O

⁴²PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

cours de formation								
--------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération de la thématique « *Aspects sécuritaires et préventifs* » dans le cursus : 5 %
- Pondération du module « *Les Bonnes Conditions de la pratique de la Danse* » dans la thématique « *Aspects sécuritaires et préventifs* » : 100 %

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour un auditoire au nombre d'apprenants indéterminé

Matériel : 1 Local de cours standard

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Diplôme de préparateur physique reconnu	Avoir une expérience de minimum 5 ans dans la préparation physique de haut niveau en danses standards et latines

○ **Diplômes, brevets, certifications⁴³ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance⁴⁴</u>
NIHIL	

⁴³Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁴⁴Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Thématique V : Ethique et déontologie

<ul style="list-style-type: none">▪ Objectifs généraux :	<p>Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs-être nécessaires à la pratique éthique de la danse:</p> <ul style="list-style-type: none">- Pouvoir enseigner en conformité avec les valeurs défendues par la FWB et le COIB dans le sport.- Etre capable d'adopter un comportement et un jugement en adéquation avec les valeurs sportives défendues par la WDSF et la FWBDS.- ...
<ul style="list-style-type: none">▪ Pondération de l'évaluation de la thématique V « Ethique et déontologie »	15%
<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de modules de cours de la thématique V « Ethique et déontologie » :	3
<ul style="list-style-type: none">▪ Identification des modules de cours de la thématique V « Ethique et déontologie »:	<ul style="list-style-type: none">- CS251_ Préparation des sportifs à la compétition- CS252_ Encadrement des sportifs durant la compétition- CS253_ Le travail de l'image du sportif en danses standards et latines

Module CS 2.5.1. Préparation des sportifs à la compétition

Résumé	Ce cours permettra à l'apprenant de comprendre quels sont les besoins de l'athlète en vue de le préparer efficacement à la compétition sportive. Quels sont les éléments structurants indispensables à l'optimisation de l'athlète dans son approche de la compétition
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Concentration - Rituel - Préparation - Planification - Ethique

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable d'accompagner l'athlète dans sa préparation à la compétition de manière optimale			X	
Etre capable de déterminer les rituels les adéquats en fonction de l'athlète			X	

- **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG 2.3.2.	**

Code autre module CS	Liens
CS 2.5.2.	**
CS 2.5.3.	**

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					1:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					1:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	1:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:15
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:30

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					1:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	1:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	O	PréAO ⁴⁵ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	X	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en	<i>Normative</i>	O	Sommative	<i>Normative</i>	O	Certificative	<i>Normative</i>	X
	<i>Critériée</i>	O		<i>Critériée</i>	O		<i>Critériée</i>	O

⁴⁵PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

cours de formation								
--------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération de la thématique « **Ethique et déontologie** » dans le cursus : 15 %
- Pondération du module **CS 2.5.1 « Préparation des sportifs à la compétition »** dans la thématique « **Ethique et déontologie** » : 40 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour un auditoire au nombre d'apprenants indéterminé

Matériel : 1 Local de cours standard

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Avoir une licence WDSF	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
Avoir son Brevet de Moniteur Sportif Educateur en Danses Standards et Latines de la FWBDS	

o **Diplômes, brevets, certifications⁴⁶ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance⁴⁷</u>
NIHIL	

⁴⁶Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁴⁷Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Module CS 2.5.2. Encadrement des sportifs durant la compétition

Résumé	Ce cours permettra à l'apprenant de comprendre quels sont les besoins de l'athlète durant la compétition sportive. Quels sont les éléments structurants indispensables à l'optimisation de l'athlète dans son approche de la compétition. L'accompagne efficacement de sorte à développer son autonomie en compétition.
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Concentration - Rituel - Préparation - Planification - Ethique

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable d'encadrer l'athlète efficacement durant la compétition			X	
Etre capable de de déterminer les rituels les adéquats en fonction de l'athlète			X	
Etre capable de développer l'autonomie de l'athlète dans sa gestion de la compétition			X	

- **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG 2.3.2.	**

Code autre module CS	Liens
CS 2.5.1.	**
CS 2.5.3.	**

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					1:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					1:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	1:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:15
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
Temps total en non présentiel (hh:mm) :					1:00

S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	1:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁴⁸ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	X	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

⁴⁸PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	X
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM ⁴⁹	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- ✓ Pondération de la thématique « **Ethique et déontologie** » dans le cursus : 15 %
- ✓ Pondération du module **CS 1.5.2 « Ethique dans le rapport à l'apprenant et à son image »** dans la thématique « **Ethique et déontologie** » : 40 %

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour un auditoire au nombre d'apprenants indéterminé

Matériel : 1 Local de cours standard

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Avoir une licence WDSF	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
Avoir son Brevet de Moniteur Sportif Educateur en Danses Standards et Latines de la FWBDS	

○ **Diplômes, brevets, certifications⁵⁰ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Intitulé	Année de délivrance ⁵¹
NIHIL	

⁴⁹A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

⁵⁰Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁵¹Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Module CS 2.5.3. Le travail de l'image du sportif en danses standards et latines

Résumé	Ce cours permettra à l'apprenant d'accompagner l'athlète dans le développement de son image tant durant la compétition que durant les cours ou durant les entraînements. Les danses standards et latines développent également l'image de l'athlète. Il est essentiel que ce dernier soit encadré de manière optimale quant à son image.
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Attitude et Savoir-être - Utilisation du langage - Image - Look - Attitude

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable d'encadrer correctement l'athlète quant à l'attitude qu'il doit développer durant son activité				X
Etre capable de répondre de manière adaptée aux manquements des athlètes quant à la conscience de leur image auprès des tiers.				X

- **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG 2.3.2.	**

Code autre module CS	Liens
CS 2.5.1.	**
CS 2.5.2.	**

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					1:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					1:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	1:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:15
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					1:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	1:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁵² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	X	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en	<i>Normative</i>	O	Sommative	<i>Normative</i>	O	Certificative	<i>Normative</i>	X
	<i>Critériée</i>	O		<i>Critériée</i>	O		<i>Critériée</i>	O

⁵²PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

cours de formation								
--------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération de la thématique « **Ethique et déontologie** » dans le cursus : 15 %
- Pondération du module **CS 2.5.3 « Le travail de l'image du sportif en danses standards et latines »** dans la thématique « **Ethique et déontologie** » : 30 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour un auditoire au nombre d'apprenants indéterminé

Matériel : 1 Local de cours standard

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Avoir une licence WDSF	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
Avoir son Brevet de Moniteur Sportif Educateur en Danses Standards et Latines de la FWBDS	

o **Diplômes, brevets, certifications⁵³ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance⁵⁴</u>
NIHIL	

⁵³Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁵⁴Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.2 Tableau synthèse « charge théorique de travail » du niveau de formation Moniteur Animateur / Initiateur en Danses Sportives

Synthèse « charge théorique de travail » (MSIn)					
	Module (Code_Nom)	Présentiel (hh:mm)	Evaluation (hh:mm)	Non- Présentiel (hh:mm)	Total (hh:mm)
Th 1	CS211_ Règlements sportifs de la FBDS	2:00	00:15	1:00	03:15
Th1_Cadre institutionnel et législatif		2:00	0:15	1:00	03:15
Thématique 2	CS221_ Didactique spécifique des Danses Standards et Latines.	50:00	00:45	10:00	60:45
	CS222_ Observation et Stages pratique de l'enseignement de la danse aux enfants	2:00	6:00	8:00	16:00
	CS223_ Observation et Stages pratique de l'enseignement de la danse aux adultes	2:00	6:00	8:00	16:00
Th2_Didactique et méthodologie		54:00	12:45	26:00	92:45
Thématique 3	CS231_ Les systèmes d'évaluation de la performance de l'athlète	02:00	00:15	01:00	03:15
	CS232_ La machine humaine à l'effort durant la performance des danses standards et latines	02:00	00:15	01:00	03:15
	CS233_ L'analyse du geste sportif dans les danses standards et latines	02:00	00:15	01:00	03:15
	CS234_ L'encadrement du sportif dans une préparation physique adaptée	03:00	00:15	01:00	04:15
	CS235_ Analyse de la Performance en danses Standards et latines	10:00	00:15	01:00	11:15
Th3_Facteurs déterminants de l'activité et de la performance		19:00	01:15	05:00	25:15
Th 4	CS241_ Les pathologies liées à la pratique des danses standards et latines	1:00	00:15	00:30	01:45
Th4_Aspects sécuritaires et préventifs		01:00	00:15	00:30	01:45
Thématique 5	CS251_ Préparation des sportifs à la compétition	1:00	00:15	01:00	02:15
	CS252_ Encadrement des sportifs durant la compétition	1:00	00:15	01:00	02:15
	CS253_ Le travail de l'image du sportif en danses standards et latines	1:00	00:15	01:00	02:15
Th5_Ethique et déontologie		03:00	00:45	03:00	06:45
Charge théorique de travail totale		91:00	03:45	35:30	130:15

4.3 Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus Moniteur Animateur / Initiateur en Danses Sportives

<i>Synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus (MSIn)</i>			
	Module (Code_Nom)	<i>Pondération du module dans la thématique</i>	<i>Pondération de la thématique dans le cursus de formation</i>
Th 1	CS211_ Règlement Sportif de la FBDS	100 %	10 %
Thématique 2	CS221_ Didactique spécifique des Danses Standards et Latines.	60 %	40 %
	CS222_ Stage pratique de l'enseignement de la Danse chez les enfants.	20 %	
	CS223_ Stages pratiques de l'enseignement de la Danse chez les Adultes	20 %	
Thématique 3	CS231_ Les systèmes d'évaluation de la performance de l'athlète	15 %	30 %
	CS232_ La machine humaine à l'effort durant la performance des danses standards et latines	15 %	
	CS233_ L'analyse du geste sportif dans les danses standards et latines	15 %	
	CS234_ L'encadrement du sportif dans une préparation physique adaptée	25 %	
	CS235_ L'analyse de la Performance en Danses Standards et Latines	30 %	
Th 4.	CS241_ Les pathologies liées à la pratique des danses standards et latines	100 %	5 %
Thématique 5	CS251_ Préparation des sportifs à la compétition	40 %	15 %
	CS252_ Encadrement des sportifs durant la compétition	40 %	
	CS253_ Le travail de l'image du sportif en danses standards et latines	30 %	

Rmq : En cas de dispense de plein droit d'un ou plusieurs modules, la pondération est réalisée au prorata des autres modules à présenter au sein de la (des) thématique(s).

4.4 Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation Moniteur Animateur / Initiateur en Danses Sportives⁵⁵

<i>Synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation</i>			
	Module (Code_Nom)	Titres et qualifications	Expériences utiles
Thématique 1	CS211_ Règlement Sportif de la FBDS	Membre Du Département Standards et Latines de la FWBDS Avoir son Brevet de MSEDu en danses st et lat de la FWBDS	Avoir exercé pendant minimum 5 ans une fonction de Coach
Thématique 2	CS221_ Didactique spécifique des Danses Standards et Latines.	Coach de niveau international de la WDSF Juge WDSF avec licence Absolute judging System Moniteur Sportif Educateur de l'ADEPS Spécialisation Danses Standards et Latines	Coach international depuis au moins 5 ans Juge WDSF depuis au moins 5 ans Avoir satisfait aux exigences d'obtention du brevet de MSEDu de la FWBDS
	CS222_ Stage pratique de l'enseignement de la Danse chez les enfants.	Coach sportif depuis minimum 5 ans Moniteur Sportif Educateur en danses st et lat de la FWBDS	Gestion des cours enfants depuis au moins 5 ans
	CS223_ Stages pratiques de l'enseignement de la Danse chez les Adultes	Moniteur Sportif Educateur en danses st et lat de la FWBDS	Enseigner la discipline concernée depuis au moins 5 ans
Thématique 3	CS231_ Les systèmes d'évaluation de la performance de l'athlète	Diplôme de préparateur physique reconnu	Avoir une expérience de minimum 5 ans dans la préparation physique de haut niveau en danses standards et latines
	CS232_ La machine humaine à l'effort durant la performance des danses standards et latines	Diplôme de préparateur physique reconnu	Avoir une expérience de minimum 5 ans dans la préparation physique de haut niveau en danses standards et latines
	CS233_ L'analyse du geste sportif dans les danses standards et latines	Diplôme de préparateur physique reconnu	Avoir une expérience de minimum 5 ans dans la préparation physique de haut niveau en danses standards et latines
	CS234_ L'encadrement du sportif dans une préparation physique adaptée	Diplôme de préparateur physique reconnu	Avoir une expérience de minimum 5 ans dans la préparation physique de haut niveau en danses standards et latines
	CS235_ L'analyse de la Performance en Danses Standards et Latines	Avoir une licence WDSF Avoir son Brevet de Moniteur Sportif Educateur en Danses Standards et Latines de la FWBDS	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
Th 4	CS241_ Les pathologies liées à la pratique des danses standards et latines	Diplôme de préparateur physique reconnu	Avoir une expérience de minimum 5 ans dans la préparation physique de haut niveau en danses standards et latines

⁵⁵ A défaut d'avoir obtenu sa licence WDSF, le moniteur doit avoir suivi le congrès de la discipline concernée (uniquement pour l'Afro Caribéen et le Street Dances).

Thématique 5	CS251_ Préparation des sportifs à la compétition	Avoir une licence WDSF Avoir son Brevet de Moniteur Sportif Educateur en Danses Standards et Latines de la FWBDS	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
	CS252_ Encadrement des sportifs durant la compétition	Avoir une licence WDSF Avoir son Brevet de Moniteur Sportif Educateur en Danses Standards et Latines de la FWBDS	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
	CS253_ Le travail de l'image du sportif en danses standards et latines	Avoir une licence WDSF Avoir son Brevet de Moniteur Sportif Educateur en Danses Standards et Latines de la FWBDS	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans

4.5 Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation Moniteur Animateur / Initiateur de Danse Sportive

Synthèse des diplômes, brevets, certifications⁵⁶ donnant droit à une dispense totale		
du module de plein droit		
	Module (Code_Nom)	Titres et qualifications
Th 1	CS211_ Règlement Sportif de la FBDS	NIHIL
Thématique 2	CS221_ Didactique spécifique des Danses Standards et Latines.	NIHIL
	CS222_ Stage pratique de l'enseignement de la Danse chez les enfants.	NIHIL
	CS223_ Stages pratiques de l'enseignement de la Danse chez les Adultes	NIHIL
Thématique 3	CS231_ Les systèmes d'évaluation de la performance de l'athlète	NIHIL
	CS232_ La machine humaine à l'effort durant la performance des danses standards et latines	NIHIL
	CS233_ L'analyse du geste sportif dans les danses standards et latines	NIHIL
	CS234_ L'encadrement du sportif dans une préparation physique adaptée	NIHIL
	CS235_ L'analyse de la Performance en Danses Standards et Latines	NIHIL
Th 4	CS241_ Les pathologies liées à la pratique des danses standards et latines	NIHIL
Thématique 5	CS251_ Préparation des sportifs à la compétition	NIHIL
	CS252_ Encadrement des sportifs durant la compétition	NIHIL
	CS253_ Le travail de l'image du sportif en danses standards et latines	NIHIL

⁵⁶Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

5. REFERENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PEDAGOGIQUES

Pour le Moniteur Sportif Initiateur, un Stage de 2 fois 8 heures est envisagé à la fin du cursus d'apprentissage. Le stagiaire devra choisir 4 heures d'observation dans l'une des quatre thématiques didactiques (dances standards et latines / Danses afro caribéennes / Streetdances / Académique).

Le stagiaire devra observer deux heures de cours donnée par un moniteur breveté ADEPS dans chacune des deux disciplines choisies chez les adultes et les enfants.

Il devra ensuite donner 2 fois 6 heures de cours chez le même moniteur dans la discipline choisie chez les adultes et les enfants (6 par catégorie d'âge).

Dans le cas où le moniteur ne donnerait pas de cours à l'une des catégories d'âge concernées, le stagiaire peut exécuter son stage chez deux moniteurs –un par catégorie d'âge.

Il est à noter que le stagiaire ne pourra accéder à la formation moniteur éducateur de la discipline concernée que si le stage de la même discipline a été réussi et le brevet de Moniteur Initiateur de la même discipline a été obtenu.

Pour cette raison, s'il le souhaite, le stagiaire peut rajouter 16hrs de stage supplémentaires par discipline à son cursus de sorte à couvrir les 3 disciplines de la formation moniteur animateur / initiateur.

Le Moniteur Sportif Animateur quant à lui ne devra suivre que les 2 fois 2 heures d'observation. Son évaluation sera réalisée sur le rapport de stage remis (voir annexe) et son aptitude à analyser correctement ce qu'il a pu observer.

5.1 Présentation du (des) stage(s)

- **Le stage aura lieu après avoir suivi l'intégralité de la formation des cours spécifiques**
- Le dossier de stage ainsi que la convention de stage qui devra être remplie par le maître de stage sera remis dans le courant du mois qui précède le stage en question.
- Le stage devra être réalisé au plus tard un an à dater du dernier cours de la formation.
- Les compétences qui seront évaluées lors des différentes heures de stages porteront sur les compétences décrites dans les modules de formation (cours adultes et enfants). Le stagiaire devra être capable non seulement de manifester les compétences développées dans la thématique relative à la didactique mais également celles développées dans les autres thématiques de la formation (éthique, santé, etc.)
- Le nombre total d'observation est de 2 heures chez les adultes, 2 heures chez les enfants ainsi qu'un stage pratique de 6 heures chez les adultes et de 6 heures chez les enfants. Une heure de théorie dans chaque module précèdera les stages. Le tout réparti sur 1 discipline choisie.
- Le nombre d'heures de pratique minimal est de 12 heures.
- Le nombre minimal d'observation est de 4 heures.
- Fixation d'une durée maximale de réalisation du stage et de remise du/des document(s) de stage (rapport / cahier de stage).
- Le Stagiaire devra veiller auprès du maître de stage à bénéficier de la couverture en RC de son assurance. De plus, il devra être affilié à la FWBDS pour bénéficier de l'assurance de base.
- Les prestations réalisées lors du stage (stagiaire) sont réalisées à titre gracieux.
- Les prestations réalisées lors du stage (Maître de Stage) sont éventuellement rémunérées par la FWBDS.
- La discipline choisie pour la réalisation du stage déterminera la spécialisation du stagiaire et lui permettra l'accès exclusif à cette même discipline des brevets Moniteur éducateur et entraîneur.
- Un stagiaire peut ajouter 8 heures à son cursus –sur demande expresse par mail à formation@fwbds.be -pour obtenir une autre spécialisation.
- Plusieurs stagiaires peuvent participer activement à une heure de leçon. Ceci équivaudra à 1h de stage par candidat. Maximum 3 candidats peuvent participer par heure de cours.
- Le Moniteur Sportif Animateur ne devra suivre que les 4 heures d'observation (2 chez les adultes, 2 chez les enfants) et rentrer son document d'analyse du cours correctement rédigé et analysé. Le stagiaire sera donc évalué sur sa capacité à analyser et assister un cours.

5.1.1 Dossier de stage

Nihil

AGS/SGPS/FC/FWBDS_Moniteur Animateur Initiateur _CdeCharges 2.3/

72 / 102

5.1.2 Signalétiques

- Le dossier de stage sera transmis aux candidats dans le courant du mois de février..
- Le dossier de stage doit avoir fait l'objet d'une validation de la part de la Commission Pédagogique Mixte.
- Eléments constitutifs du dossier de stage officiel : coordonnées du stagiaire, coordonnées du lieu de stage, coordonnées et niveau de qualification du Maître de Stage, domaine d'intervention du stage, calendrier, description et niveau du groupe, nombre d'heures, libellé de toutes les séances réalisées en fonction des séances types vues au cours de la formation, milieu dans lequel le stagiaire a évolué, le public cible, ...).
- Lors de sa réception, le dossier de stage est évalué en aval par la Fédération, la Commission Pédagogique Mixte et/ou le Conseiller Pédagogique.

5.1.3 Cahier/Carnet de stage

- Le cahier de stage devra entre autre comprendre les préparations et les évaluations des séances réalisées par le candidat
- Le cahier de stage comprend un espace réservé au Maître de stage pour indiquer ses diverses appréciations et évaluations (technique et pédagogique)
- Le cahier de stage comprend un espace réservé au Maître de stage pour indiquer ses actions correctives ou de « remédiations » éventuelles.
- Le cahier de stage comprend le listing des compétences avec les évaluations figurant dans les fiches des modules, précisant si les compétences sont acquises, en voie d'acquisition, non acquises, avec une équivalence en pourcentage.
- Indications claires concernant le renvoi, par le candidat, du cahier de stage signé et complété auprès de l'opérateur de formation (personne de contact, coordonnées complètes, annexes éventuelles,...), le Conseiller Pédagogique et/ou la Commission Pédagogique Mixte.
- ...

5.1.4 Rapport de stage

- Pas de Rapport de Stage prévu dans la formation.

5.2. Règles concernant les Maîtres de Stages

- Maîtres de Stages :
Sont les personnes validées par la Commission Pédagogique Mixte.
- Sur base de justifications formelles, le Maître de stage peut-être "imposé" au candidat, par l'opérateur de formation et/ou le Conseiller Pédagogique.
- Pendant le stage le candidat est placé sous la responsabilité du Maître de Stage.
- Pas d'obligation du Maître de stage d'accepter la mission proposée.
- Inadéquation possible si le Maître de stage est l'entraîneur du stagiaire.
- Les séances animées sont répertoriées consciencieusement et visées par le Maître de Stage.
- Le dossier de stage (rapport d'évaluation) est signé par le Maître de Stage.

5.3. Acceptation potentielle des Maîtres de Stages

- Exercer cette fonction en accord avec l'opérateur de formation.
- Offrir des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et un public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec ses champs de qualification.
- Intégrer le stagiaire à l'équipe des cadres du dispositif de formation.
- Encadrer personnellement le (la) stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.
- Dialoguer avec le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
- Accueillir la visite éventuelle d'un superviseur des formations de cadres (Opérateur de formation et/ou AG Sport).
- Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.
- Communiquer régulièrement leurs remarques et conseiller le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale (cahier de stage).

5.4. Endroits et niveaux de Stages

- Confirmation d'autorisation de stage donnée au stagiaire, par l'opérateur de formation, le Conseiller Pédagogique et/ou la Commission Pédagogique Mixte.
- Le stage proposé ou choisi doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence pour lequel le candidat a suivi une formation.
- Indication de l'endroit où le candidat doit réaliser son ou ses stages (stage ADEPS, stage fédéral, structures privées, club, ...).
- Stage didactique à réaliser dans une structure "neutre" par rapport au stagiaire (club reconnu par l'organisme formateur, la Fédération, l'ADEPS, recyclage,...)
- Stage à réaliser dans deux structures et deux Maîtres de Stage enseignant des disciplines différentes. Deux disciplines sur 3 étant choisies par le stagiaire.

5.5. Evaluation du stage et du cahier de stage

- L'évaluation du stage est effectuée par le Maître de Stage.
- L'évaluation est effectuée sur le document (cahier ou carnet) ad hoc fourni par l'opérateur de formation.
- Un tableau de conversion des compétences en pourcentage permettra de donner une donnée numérique à l'évaluation.
- Indication de la pondération de la note du stage par rapport au résultat final.
- Les indications des modalités d'évaluation figurent dans le cahier de stage.
- Dans le cas où le stage n'est pas satisfaisant, le stagiaire peut représenter le nombre d'heures d'observation et de prestation dans lequel le stagiaire a échoué dans les 10 mois qui suivent le suivi de l'intégralité des cours spécifiques. Dans la mesure du possible le stage pourra avoir lieu en présence d'un autre Maître de Stage.

6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 5 (les modalités de l'évaluation) et 7 (conditions de dispenses de modules de formation).

Les modalités définies ci-dessous permettront de réduire au maximum la part de subjectivité potentielle que comporte toute évaluation.

Ces modalités recensent une sorte de règlement fixant les procédures d'évaluation, les règles d'évaluation, de délibération, de jury d'évaluation, des conditions de réussite, de seconde session, d'échec,...

Ces modalités d'évaluation sont à décliner pour chaque niveau de qualification.

6.1. Délai d'organisation des évaluations

La session d'évaluation pour les candidats doit s'effectuer dans un délai jugé raisonnable et au plus tard 1 an après la fin de la formation. Tout délai complémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur de formation en Commission Pédagogique Mixte.

6.2. Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Les critères d'accès aux évaluations sont :

- la réalisation effective d'une inscription en ligne en bonne et due forme ;
- le paiement effectif des droits d'inscription au minimum 15 jours ouvrables avant la 1^{ère} session de cours;
- le respect de l'âge minimal requis (présentation Carte d'Identité ou document administratif d'identification) ;
- le respect des règles de bienséance ;
- les principes de vie en commun ;
- avoir réussi les cours généraux de la formation de niveau animateur / initiateur de l'ADEPS.
- avoir respecté le pourcentage de présence obligatoire aux cours

Les conséquences du non-respect de ces conditions, sont :

- un non accès aux évaluations finales de la formation ;
- une non proclamation des résultats obtenus ;
- une annulation de toute évaluation potentielle.
- un non remboursement de la formation.

6.2.1 Présences au cours

- 80% de présences au cours sont exigés pour avoir accès aux évaluations
- Une prise des présences sera effectué à chaque heure de cours.
- Une présence passive est possible moyennant la présentation d'un certificat médical. Seuls 20% des cours peuvent être couverts par un certificat avec incapacité de participer activement aux cours.
- Un retard de plus de 15 minutes aux cours sera considéré comme 1 heure d'absence.
- 10% d'absences maximum peuvent être couverts par un certificat médical. Au delà de ces 10%, les absences sont comptabilisées sur les 20% s'absences supplémentaires.
- ...

6.2.2 Modalités fixant la réussite d'un candidat

6.2.2.1 Forme, type et durée des évaluations des connaissances

Les évaluations des cours généraux sont identifiées comme suit :

o Type:

- Sommative, certificative ... au terme des apprentissages.

o Forme :

- Evaluation théorique écrite, via un Q.C.M (Questions à Choix Multiples) après la formation.
- Pour chaque thématique (Th. 2 : Didactique et méthodologie et Th.3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance) qui représente au moins 25% de la pondération de l'évaluation du cursus de formation :

Une bonne réponse : 2 point

Une mauvaise réponse : - 1 point

Absence de réponse : 0 point

- Pour chaque thématique (Th. 1 : Cadre institutionnel et législatif ; Th. 4 : Aspects sécuritaires et préventifs et Th. 5 : Cadre éthique et déontologique) qui représente moins de 25% de la pondération de l'évaluation du cursus de formation :

Une bonne réponse : 1 point

Une mauvaise réponse : 0 point

Absence de réponse : 0 point

- Le nombre de questions aux évaluations est équivalent aux heures de cours données par module :

Une heure de cours : 5 questions

Deux heures de cours : 10 questions

Trois heures de cours ou plus : 15 questions

o Durée des évaluations :

- Moniteur Sportif Initiateur : 3 heures 30 min.

6.2.2.2 Règlementation des évaluations

L'AG Sport délibère chaque candidat et rend souverainement un avis de réussite, d'ajournement ou de refus.

Comme explicité au point 4.3 (Pondérations et crédits « Moniteur Sportif Initiateur ») une pondération est envisagée pour chaque thématique dans le cursus de formation et pour tout module de chaque thématique.

Première session

o Réussite de plein droit si :

- au moins 50% au total ;
- au moins 50% dans chaque module ;
- au moins 50% dans chaque thématique.⁵⁷

o Réussite de plein droit malgré un (1) seul échec à un module si :

- au moins 50% au total ;
- au moins 50% dans chaque thématique ;

⁵⁷ La thématique 2 et le module de la spécialisation exigent 60%

- au moins 50% dans la thématique concernée par l'échec du module.⁵⁸

o Réussite de plein droit malgré plusieurs échecs dans des modules si :

- au moins 50% au total ;
- au moins 50% dans chaque thématique.
- au moins 50% dans la (les) thématique(s) des modules en échec.⁸⁸

o Ajournement avec au moins un (1) module en échec si :

- la thématique du module est en échec ;
- tous les modules de la thématique en échec sont à recommencer.

o Ajournement avec deux (2) ou plusieurs modules en échec si :

- la (les) thématique(s) du (des) module(s) est (sont) en échec ;
- tous les modules de la (des) thématique(s) sont à recommencer.

o Ajournement pour absence non justifiée : Examen complet à refaire.

o Ajournement pour absence répétée même si justifiée :

- Examen complet à refaire.

o Ajournement pour absence qui n'a pas été considérée comme justifiée :

- Examen complet à refaire.

o Refus si fraude à l'examen ou manquement à l'éthique:

- Une année de suspension avant un nouveau passage d'examen.

Seconde session

Les points obtenus par le candidat lors de la 1^{ère} session sont réintroduits pour la seconde session au sein du programme informatique.

Le candidat est interrogé uniquement sur le (les) module(s) de la (des) thématique(s) en échec lors de la 1^{ère} session (voir fiche individuelle de résultats).

Les nouveaux points réalisés par le candidat en seconde session remplaceront ceux de la 1^{ère} session.

o Réussite de plein droit si :

- au moins 50% au total ;
- au moins 50% dans chaque module ;
- au moins 50% dans chaque thématique.⁸⁸

o Réussite de plein droit malgré un seul échec à un module si :

- au moins 50% au total ;
- au moins 50% dans chaque thématique ;

⁵⁸ La thématique 2 et le module de la spécialisation exigent 60%

- au moins 50% dans la thématique concernée par l'échec du module.⁸⁸

o Réussite de plein droit malgré plusieurs échecs dans des modules si :

- au moins 50% au total ;
- au moins 50% dans chaque thématique.
- au moins 50% dans la (les) thématique(s) des modules en échec.⁸⁸

o Refus avec au moins un (1) module en échec si :

- la thématique du module est en échec ;

o Refus avec deux (2) ou plusieurs modules en échec si :

- la (les) thématique(s) du (des) module(s) est (sont) en échec ;

o Refus pour absence non justifiée :

o Refus pour absence répétée même si justifiée :

o Refus pour absence qui n'a pas été considérée comme justifiée :

o Refus si fraude à l'examen ou manquement éthique :

- Une année de suspension avant un nouveau passage d'examen.

Un refus en deuxième session refuse l'accès des stages au candidat.

Un candidat recommençant son année doit avoir obtenu 60% à sa moyenne générale des points pour bénéficier des dispense des modules réussis tant en terme de présence que de passation des examens. Ce cas de figure n'est applicable que dans le cas où le nombre d'heures de cours est le même qu'au moment du passage d'examen.

Si le candidat a obtenu moins de 60% des points il devra repasser et resuivre l'intégralité des modules.

Ce type de dispense n'est valable que durant les deux sessions de cours suivant le refus.

6.3. Publicité des accès aux évaluations

- o Convocation systématique des candidats admissibles aux évaluations par voie officielle (site Internet et Page Facebook) par le biais de l'organisme de formation.
- o Les candidats non admissibles aux évaluations (abandon, échec pratique, didactique, absences, ...) seront informés par voie officielle écrite par le biais de l'organisme de formation,

6.4. Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

- o En cas d'absence, le stagiaire enverra les attestations nécessaires et préviendra l'organisme de formation via l'adresse mail : formation@fwbds.be
- o Le justificatif doit être envoyé dans les 48 heures qui suivent l'absence sous peine d'être considéré comme étant hors délai et refusé.
 - o Tout candidat qui ne se présente pas à une édition d'évaluation (1ère ou seconde session) sera considéré comme absent.
 - o Tout candidat considéré comme absent en 1ère session sera automatiquement « ajourné » en seconde session d'évaluation. S'il est considéré comme absent lors de la seconde session d'évaluation, il sera « refusé »
 - o Il n'est possible de bénéficier que d'un seul report justifié par édition d'évaluation. Au-delà, un nouveau droit d'inscription sera réclamé au candidat.
 - o La légitimité du motif de report est appréciée par l'opérateur de formation (certificat médical dûment complété, certificat de décès d'un parent proche, attestation d'un employeur, attestation d'une Fédération sportive indiquant le motif d'absence, ...)

- Le candidat arrivant tardivement peut se voir refuser l'entrée à l'évaluation par le membre du personnel en charge de la surveillance de celle-ci. En sus, dès le moment où un candidat a quitté le lieu d'examen, tout autre candidat arrivant après se verrait irrémédiablement refuser l'entrée à l'évaluation.
- Tout candidat qui se verrait refuser l'accès à l'évaluation (voir supra) sera considéré comme « absent ».
- Si le candidat est admis à présenter l'évaluation, son arrivée tardive à un examen écrit ne lui donne pas automatiquement droit à la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.
- Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.

6.5. Nombre de sessions d'évaluation

L'évaluation du candidat se déroule en plusieurs temps :

Un QCM en fin d'année académique

Un stage à réaliser dans les 10 mois après avoir terminé le cursus de l'intégralité des cours spécifiques

Une première session sanctionnera la formation dispensée. Cette session se déroulera en fin de formation.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'auraient pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès Verbal de délibération de la première session.

Un candidat blessé ou malade lors de la première session pourra repasser sa session en question dans le courant du mois de septembre. En cas d'échec, il pourra repasser sa session de manière différée. Une dernière date de passage de la session sera proposée dans le courant du mois d'octobre. (Ceci ne valant que pour les examens de QCM).

6.6. Constitution du Jury d'évaluation

- Le jury sera composé des chargés de cours de la formation Moniteur Animateur / Initiateur en danses sportives.

6.7. Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès Verbal)

Le Responsable du Département Sportif de la FWBDS est automatiquement Président du jury.

Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès Verbal (PV) de délibération.

Ce PV sera signé par l'intégralité du jury présent aux évaluations. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

6.8. Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session sera obligatoirement **motivé** par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation. Ainsi les décisions de délibération peuvent par exemple être motivées de la manière suivante :

- Réussite de plein droit
- Réussite après délibération : l'échec unique n'a pas de répercussion sur la pratique professionnelle
- Réussite après délibération : pourcentage proche de 60 % et qualité du stage.
- Ajourné(e) en seconde session : absence non justifiée
- Ajourné(e) en seconde session pour absence répétée même si justifiée
- Ajourné(e) en seconde session : moyenne totale inférieure à 50 %. Matières en échec à représenter.
- Ajourné(e) en seconde session
- Ajourné(e) en seconde session car échec en stage.
- Ajourné(e) en seconde session car fraude à l'évaluation.
- Etc

Cette liste n'étant pas exhaustive.

6.9. Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.10. Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat sera informé de sa réussite dans le courant du mois suivant sa dernière évaluation par courriel.

En cas d'ajournement ou de refus à l'évaluation, un résultat motivé sera envoyé au candidat par mail. Dans ce cas, le courriel contiendra des indicateurs comportementaux, des appréciations chiffrées, des pourcentages,

Le ou les contenus de formation à éventuellement représenter sont fixés par le jury d'évaluation au cours de la délibération.

Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire qui doit se tiendra dans le courant du mois de septembre.

Un droit de recours est octroyé lors d'un refus en seconde session.

6.11. Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury⁵⁹ et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

⁵⁹La décision prise par le jury dans le cadre de la délibération ne constitue une irrégularité pouvant fonder le recours. Toute erreur matérielle incontestable constatée après les délibérations est corrigée. Si nécessaire, le jury est convoqué à nouveau et une nouvelle délibération est organisée. Plus aucune erreur ne peut être corrigée au-delà de 60 jours calendrier après la date d'envoi des résultats et des cotes aux candidats.

Les candidats disposent d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, ...).

7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger).

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, au point 7 (**conditions de dispenses de modules de formation**).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences **et** des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1. Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

- Pour les cours de la thématique relative à la didactique et la méthodologie, seules les expériences en liens avec la WDSF seront prises en compte.

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Crossborder »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2. Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification⁶⁰ en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, ...) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Animateur / Initiateur en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - Nom – Prénom
 - Adresse officielle complète
 - Lieu et date de naissance
 - Mail
 - Tél/Gsm.
 - la discipline
 - le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra),

⁶⁰ La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

- Tableau à compléter.

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d' Acquis d' Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d' évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CS211_ Règlement Sportif de la FBDS							
CS221_ Didactique spécifique des Danses Standards et Latines.							
CS222_ Stage pratique de l'enseignement de la Danse chez les enfants.							
CS223_ Stages pratiques de l'enseignement de la Danse chez les Adultes							
CS231_ Les systèmes d'évaluation de la performance de l'athlète							
CS232_ La machine humaine à l'effort durant la performance des danses standards et latines							
CS233_ L'analyse du geste sportif dans les danses standards et latines							
CS234_ L'encadrement du sportif dans une préparation physique adaptée							
CS235_ L'analyse de la Performance en Danses Standards et Latines							
CS241_ Les pathologies liées à la pratique des danses standards et latines							
CS251_ Préparation des sportifs à la compétition							
CS252_ Encadrement des sportifs durant la compétition							
CS253_ Le travail de l'image du sportif en danses standards et latines							

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes,... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues,.... Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objective.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1 Base de la demande / recevabilité de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigée) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la candidat.e de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.

Une connaissance des nouveaux livres techniques de la WDSF de son Code of Conduct ainsi que de la structure et des textes de la FWBDS sont exigés.

- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.3.2 Éléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE »
- Ce formulaire doit contenir :
 - Nom – Prénom
 - Adresse officielle complète
 - Lieu et date de naissance
 - Mail
 - Tél/Gsm.
 - le niveau de qualification pour lequel une VAE est sollicité

Tableau à compléter : EXPÉRIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS - (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)

Expérience n° En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l' activité (date de début – date de fin)	Nombre d' hrs d' expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés*
CS211_ Règlement Sportif de la FBDS								
CS221_ Didactique spécifique des Danses Standards et Latines.								
CS222_ Stage pratique de l'enseignement de la Danse chez les enfants.								
CS223_ Stages pratiques de l'enseignement de la Danse chez les Adultes								
CS231_ Les systèmes d'évaluation de la performance de l'athlète								
CS232_ La machine humaine à l'effort durant la performance des danses standards et latines								
CS233_ L'analyse du geste sportif dans les danses standards et latines								
CS234_ L'encadrement du sportif dans une préparation physique adaptée								
CS235_ L'analyse de la Performance en Danses Standards et Latines								
CS241_ Les pathologies liées à la pratique des danses standards et latines								
CS251_ Préparation des sportifs à la compétition								
CS252_ Encadrement des sportifs durant la compétition								

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.4 Entretien de VAFE

- Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de "VAFE".
- L'entretien de VAFE doit permettre :
 - o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
 - o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
 - o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.
- L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.
- Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE

7.5 Frais de procédure pour une VAFE

- Des frais de procédures de 100€ seront demandés au demandeur pour l'analyse du dossier de VAFE et/ou l'organisation de l'entretien de VAFE.

7.6 Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1 Où envoyer le dossier VAFE ?

- Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi

Dossier à envoyer à Michaël Calloens : formation@fwbds.be

7.6.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?

Une demande de VAFE peut être réalisée durant les mois de septembre à novembre inclus.

7.7 Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégataires de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégataire et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables (30 jours pour MStrain). Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroi pas un droit automatique à la VAFE.

7.8 Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cfr prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.

7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS

7.9.1 Cours généraux :

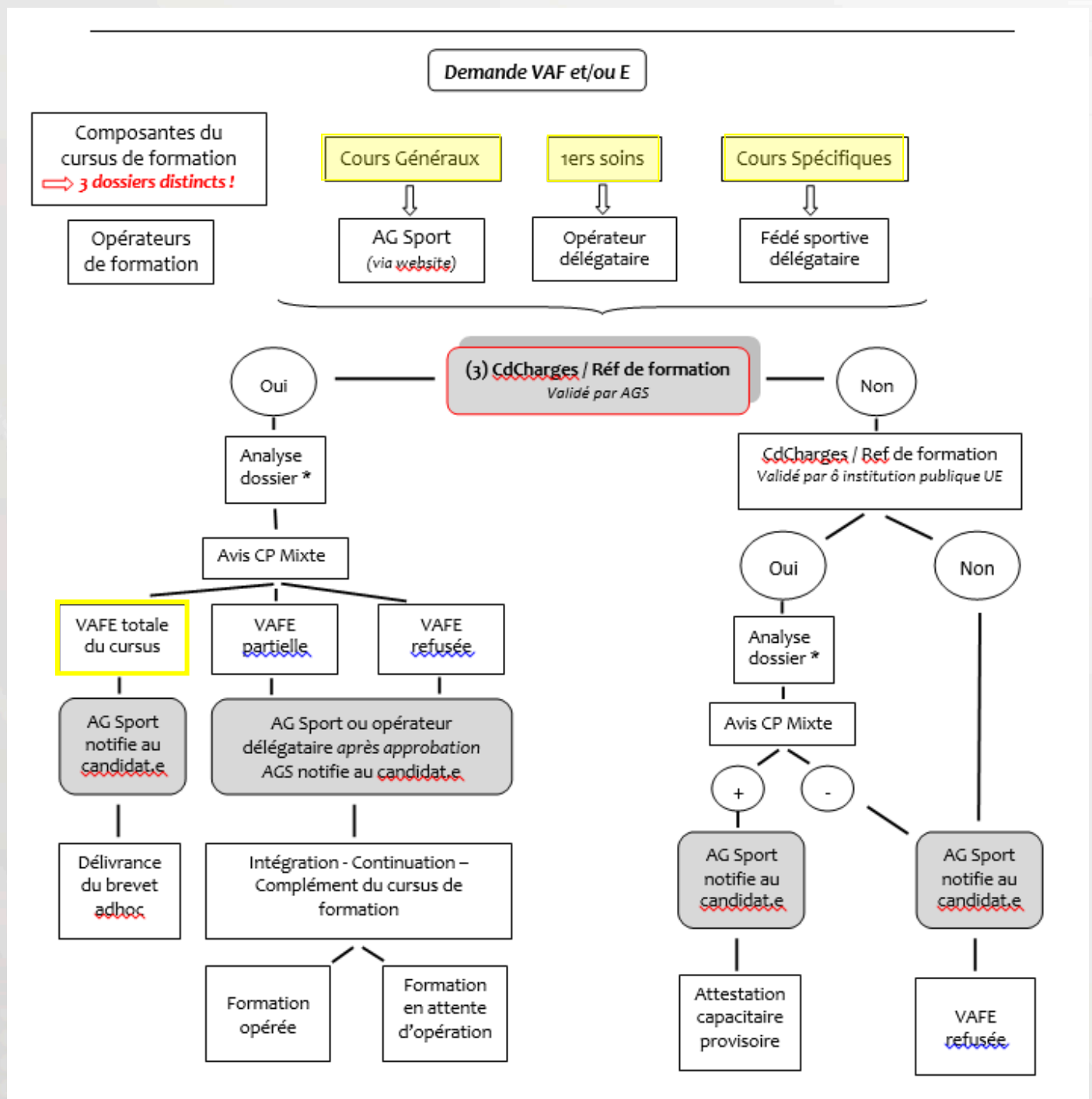
En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les "anciens" cours généraux, les bacheliers en Education Physique,...

Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adeps.be).

7.9.2 Cours spécifiques:

Sans objet.

7.10 Tableau synthèse complet des procédures "VAFE"



*Analyse du dossier sur base de sa conformité aux prescrits (voir ci-dessus : "conformité des dossiers à introduire")

** Tout dossier émanant d'une institution publique / d'un organisme public non UE fera l'objet d'une étude particulière.

8 REFERENTIEL « CERTIFICATION » :

DESCRIPTION DES REGLES D’HOMOLOGATION ET D’OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l’Art. 41. § 1er du décret du 8 décembre 2006, au point 8 (**les modalités de l’homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l’octroi d’un brevet de l’AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l’édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichiers xls).

L’outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l’Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d’obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l’Administration et de là les frais administratifs de l’ensemble de la procédure à s’acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l’ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l’opérateur de formation auprès de l’AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l’Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale du sport

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Service Formation des cadres sportifs (brevets)

Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h00

tél 02/413 29 07

email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d’un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

Annexe I : Carnet de Stage et d'évaluation.

(L'intégralité du carnet est à remettre au Maître de Stage)

Carnet de Stage Moniteur Educateur	
Nom du Stagiaire	
Prénom du Stagiaire	
Discipline choisie	<input type="radio"/> Danses Latines et Standards
	<input type="radio"/> Street Dances
	<input type="radio"/> Danses Afro caribéennes
CS222_ Didactique spécifique de l'enseignement de la danse chez les enfants.	
Nom et Prénom du Maître de Stage	
Niveau du Moniteur du Maître de Stage	<input type="radio"/> Moniteur Initiateur <input type="radio"/> Moniteur Educateur <input type="radio"/> Moniteur Entraîneur

En cas de 2^{ème} Maître de Stage pour la deuxième heure de cours :

Nom et Prénom du Maître de Stage	
Niveau du Moniteur du Maître de Stage	<input type="radio"/> Moniteur Initiateur <input type="radio"/> Moniteur Educateur <input type="radio"/> Moniteur Entraîneur

I. Module « CS222_ Didactique spécifique de l'enseignement de la danse chez les enfants ».

I. Carnet du Stagiaire⁶¹

Observation

Observation : Heure 1 – 2 – 3 – 4 – 5 ⁶²	
A compléter par le Stagiaire (sera débriefé avec le Maître de Stage en fin de séance)	
Date et heure de l'observation	
Thématique de l'heure	
Nombre de participants	
Age moyen des participants	
Matériel utilisé	<ul style="list-style-type: none"> • • • •
Exercices réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • • • •
Structuration de la séance	<ul style="list-style-type: none"> • • • •
Objectifs de la séance	<ul style="list-style-type: none"> • • • •
Observations diverses	<ul style="list-style-type: none"> • • • •

⁶¹ Carnet à photocopier autant de fois que nécessaire

⁶² Entourez l'heure concernée

Stage Pratique:

Stage pratique : Heure 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 ⁶³	
A compléter par le Stagiaire (sera débriefé avec le Maître de Stage en fin de séance)	
Date et heure de l'observation	
Thématique de l'heure	
Nombre de participants	
Age moyen des participants	
Matériel utilisé	<ul style="list-style-type: none">••••
Exercices réalisés	<ul style="list-style-type: none">••••
Structuration de la séance	<ul style="list-style-type: none">••••
Objectifs de la séance	<ul style="list-style-type: none">••••
Observations diverses	<ul style="list-style-type: none">••••

⁶³ Entourez l'heure concernée

II. Carnet du Maître de Stage⁶⁴

Stage pratique : Heure 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 ⁶⁵	
A compléter par le Maître de Stage après le débriefing avec le Stagiaire et à transmettre à l'organisme de formation dans le 10 jours qui suivent le Stage	
Date et heure de l'observation	
Thématique de l'heure	
Nombre de participants	
Age moyen des participants	
Observations concernant les thématiques suivantes :	
Matériel utilisé	<ul style="list-style-type: none">•••••
Exercices réalisés	<ul style="list-style-type: none">•••••
Structuration de la séance	<ul style="list-style-type: none">•••••
Objectifs de la séance	<ul style="list-style-type: none">•••
Observations diverses	<ul style="list-style-type: none">••••

⁶⁴ Carnet à photocopier autant de fois que nécessaire et à remettre au Maître de Stage

⁶⁵ Entourez l'heure concernée

Tableau d'évaluation du stagiaire : Pour rappel :

- **NA :Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue **Plusieurs comportements observables attestent de manquements.**
- **EVA :En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. **Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment.** Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A :Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il **peut à 60 % démontrer** le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AD :Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat **peut à 80% démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.
- **AM :Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat **peut à 100% démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

NA	AVA	A	AD	AM
20%	40%	60%	80%	100%

Compétence évaluée	Evaluation de l'acquisition des compétences	Conversion en %
Être capable de structurer un cours adéquatement en fonction de l'âge de l'apprenant	<input type="radio"/> NA <input type="radio"/> AVA <input type="radio"/> A <input type="radio"/> AD <input type="radio"/> AM	<input type="radio"/> 20% <input type="radio"/> 40% <input type="radio"/> 60% <input type="radio"/> 80% <input type="radio"/> 100%
- Être capable d'animer et de structurer efficacement un groupe de jeunes	<input type="radio"/> NA <input type="radio"/> AVA <input type="radio"/> A <input type="radio"/> AD <input type="radio"/> AM	<input type="radio"/> 20% <input type="radio"/> 40% <input type="radio"/> 60% <input type="radio"/> 80% <input type="radio"/> 100%
- Être capable de motiver des jeunes à exécuter une réelle performance sportive	<input type="radio"/> NA <input type="radio"/> AVA <input type="radio"/> A <input type="radio"/> AD <input type="radio"/> AM	<input type="radio"/> 20% <input type="radio"/> 40% <input type="radio"/> 60% <input type="radio"/> 80% <input type="radio"/> 100%
- Être capable d'adapter son enseignement au niveau de développement de l'enfant tout en l'encourageant à se dépasser	<input type="radio"/> NA <input type="radio"/> AVA <input type="radio"/> A <input type="radio"/> AD <input type="radio"/> AM	<input type="radio"/> 20% <input type="radio"/> 40% <input type="radio"/> 60% <input type="radio"/> 80% <input type="radio"/> 100%
- Être capable de donner déjà à un jeune public une information de qualité	<input type="radio"/> NA <input type="radio"/> AVA <input type="radio"/> A <input type="radio"/> AD <input type="radio"/> AM	<input type="radio"/> 20% <input type="radio"/> 40% <input type="radio"/> 60% <input type="radio"/> 80% <input type="radio"/> 100%
Total Général		/500
Total Général divisé par 5		%

Signature du Maître de Stage

Signature du Stagiaire

Tableau récapitulatif :

CS222_ Didactique spécifique de l'enseignement de la danse chez les enfants.	Résultat
Stage Heure 1	%
Stage Heure 2	%
Stage Heure 3	%
Stage Heure 4	%
Stage Heure 5	%
Stage Heure 6	%
Total Général	/600
Total Divisé par 6	%
Valeur moyenne dans la Thématique II (25%)	/20

Annexe II : Carnet de Stage et d'évaluation.

(L'intégralité du carnet est à remettre au Maître de Stage)

Carnet de Stage Moniteur Educateur	
Nom du Stagiaire	
Prénom du Stagiaire	
Discipline choisie	<input type="radio"/> Danses Latines et Standards
	<input type="radio"/> Street Dances
	<input type="radio"/> Danses Afro caribéennes
CS223_ Stages pratiques de Danse pour les Adultes.	
Nom et Prénom du Maître de Stage	
Niveau du Moniteur du Maître de Stage	<input type="radio"/> Moniteur Initiateur <input type="radio"/> Moniteur Educateur <input type="radio"/> Moniteur Entraîneur

En cas de 2^{ème} Maître de Stage pour la deuxième heure de cours :

Nom et Prénom du Maître de Stage	
Niveau du Moniteur du Maître de Stage	<input type="radio"/> Moniteur Initiateur <input type="radio"/> Moniteur Educateur <input type="radio"/> Moniteur Entraîneur

I. Module « CS223_Stages pratiques de Danse pour les adultes».

I.Carnet du Stagiaire⁶⁶

Observation

Observation : Heure 1 – 2 – 3 – 4 – 5⁶⁷	
A compléter par le Stagiaire (sera débriefé avec le Maître de Stage en fin de séance)	
Date et heure de l'observation	
Thématique de l'heure	
Nombre de participants	
Age moyen des participants	
Matériel utilisé	<ul style="list-style-type: none">••••
Exercices réalisés	<ul style="list-style-type: none">••••
Structuration de la séance	<ul style="list-style-type: none">••••
Objectifs de la séance	<ul style="list-style-type: none">••••
Observations diverses	<ul style="list-style-type: none">••••

⁶⁶ Carnet à photocopier autant de fois que nécessaire

⁶⁷ Entourez l'heure concernée

Stage Pratique :

Stage pratique : Heure 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6⁶⁸	
A compléter par le Stagiaire (sera débriefé avec le Maître de Stage en fin de séance)	
Date et heure de l'observation	
Thématique de l'heure	
Nombre de participants	
Age moyen des participants	
Matériel utilisé	<ul style="list-style-type: none">••••
Exercices réalisés	<ul style="list-style-type: none">••••
Structuration de la séance	<ul style="list-style-type: none">••••
Objectifs de la séance	<ul style="list-style-type: none">••••
Observations diverses	<ul style="list-style-type: none">••••

⁶⁸ Entourez l'heure concernée

II. Carnet du Maître de Stage⁶⁹

Stage pratique : Heure 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6⁷⁰	
A compléter par le Maître de Stage après le débriefing avec le Stagiaire et à transmettre à l'organisme de formation dans le 10 jours qui suivent le Stage	
Date et heure de l'observation	
Thématique de l'heure	
Nombre de participants	
Age moyen des participants	
Observations concernant les thématiques suivantes :	
Matériel utilisé	<ul style="list-style-type: none">•••••
Exercices réalisés	<ul style="list-style-type: none">•••••
Structuration de la séance	<ul style="list-style-type: none">•••••
Objectifs de la séance	<ul style="list-style-type: none">•••
Observations diverses	<ul style="list-style-type: none">••••

⁶⁹ Carnet à photocopier autant de fois que nécessaire et à remettre au Maître de Stage

⁷⁰ Entourez l'heure concernée

Tableau d'évaluation du stagiaire : Pour rappel :

- **NA :Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue **Plusieurs comportements observables attestent de manquements.**
- **EVA :En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. **Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment.** Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A :Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il **peut à 60 % démontrer** le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AD :Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat **peut à 80% démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.
- **AM :Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat **peut à 100% démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

NA	AVA	A	AD	AM
20%	40%	60%	80%	100%

Compétence évaluée	Evaluation de l'acquisition des compétences	Conversion en %
Être capable de structurer un cours adéquatement en fonction de l'âge de l'apprenant	<input type="radio"/> NA <input type="radio"/> AVA <input type="radio"/> A <input type="radio"/> AD <input type="radio"/> AM	<input type="radio"/> 20% <input type="radio"/> 40% <input type="radio"/> 60% <input type="radio"/> 80% <input type="radio"/> 100%
- Être capable d'animer et de structurer efficacement un groupe	<input type="radio"/> NA <input type="radio"/> AVA <input type="radio"/> A <input type="radio"/> AD <input type="radio"/> AM	<input type="radio"/> 20% <input type="radio"/> 40% <input type="radio"/> 60% <input type="radio"/> 80% <input type="radio"/> 100%
- Être capable de motiver des jeunes à exécuter une réelle performance sportive	<input type="radio"/> NA <input type="radio"/> AVA <input type="radio"/> A <input type="radio"/> AD <input type="radio"/> AM	<input type="radio"/> 20% <input type="radio"/> 40% <input type="radio"/> 60% <input type="radio"/> 80% <input type="radio"/> 100%
- Être capable d'adapter son enseignement au niveau d'aptitude de l'apprenant	<input type="radio"/> NA <input type="radio"/> AVA <input type="radio"/> A <input type="radio"/> AD <input type="radio"/> AM	<input type="radio"/> 20% <input type="radio"/> 40% <input type="radio"/> 60% <input type="radio"/> 80% <input type="radio"/> 100%
- Être capable de garantir un cours dense, structuré et de qualité tout en le rendant divertissant.	<input type="radio"/> NA <input type="radio"/> AVA <input type="radio"/> A <input type="radio"/> AD <input type="radio"/> AM	<input type="radio"/> 20% <input type="radio"/> 40% <input type="radio"/> 60% <input type="radio"/> 80% <input type="radio"/> 100%
Total Général		/500
Total Général divisé par 5		%

Signature ddu Maître de Stage

Signature du Stagiaire

Tableau récapitulatif :

CS223_ Stages pratiques de Danse pour les Adultes.	Résultat
Stage Heure 1	%
Stage Heure 2	%
Stage Heure 3	%
Stage Heure 4	%
Stage Heure 5	%
Stage Heure 6	%
Total Général	/600
Total Divisé par 6	%
Valeur moyenne dans la Thématique II (25%)	/20